

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(78^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 14 novembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. Loi de finances pour 1990 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5075).

CULTURE, COMMUNICATION,
GRANDS TRAVAUX ET BICENTENAIRE

Culture (suite)

Réponses de M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, aux questions de : MM. Jacques Toubon, Christian Kert, Michel Françaix, Jean Proveux, Jean-Pierre Bequet, Francisque Perrut, Claude Gaillard, Maurice Ligot, Robert Poujade, Olivier Dassault, Jean Guigné, Marcel Dehoux, Michel Crépeau, Charles Metzinger, Yves Pillet, Bernard Bioulac, Bernard Schreier (Yvelines), Marc Dolez.

Culture et communication

Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 5087)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5088)

Etat D

Titre III. - Adoption (p. 5088)

Budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Ladislas Poniatowski,
Michel Charzat.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 5093).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1990 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (n^{os} 895, 920).

CULTURE, COMMUNICATION, GRANDS TRAVAUX ET BICENTENAIRE

Culture (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, concernant la culture.

Nous en arrivons aux questions.

J'appellerai les orateurs de chaque groupe par périodes de quinze minutes. Je rappelle que chaque orateur dispose de deux minutes pour poser sa question. Je vous demande, mes chers collègues, de faire l'impossible pour respecter les temps de parole.

Pour le groupe du R.P.R., la parole est à M. Jacques Toubon.

M. Jacques Toubon. Monsieur le ministre de la culture, je veux vous parler, vous le savez, de la situation du théâtre.

Après avoir fait quelques notations et manifesté quelques inquiétudes - sans prétendre imposer des solutions -, je vous demanderai, puisque c'est votre responsabilité, votre sentiment sur cette situation et quelles sont, à vos yeux, les voies qui permettraient d'en sortir.

On a, encore tout récemment, évoqué la crise du cinéma. On a l'impression que depuis quelque temps, pour diverses raisons - attitude nouvelle de la télévision, productions plus rentables, nouveaux modes d'exploitation - cette crise, si elle n'est pas terminée, n'est peut-être plus aussi grave qu'elle l'a été. Aujourd'hui, j'ai le sentiment que, d'une certaine façon, le théâtre prend le relais et qu'il faut vraiment se poser la question de la crise du théâtre en France. Ce n'est pas que les contributions budgétaires de l'Etat ou des collectivités locales soient faibles - elles sont même très fortes, et dans le budget de l'année dernière ou dans celui-ci, elles augmentent de montants relativement élevés - ce n'est pas non plus que vous n'avez pas perçu le problème puisque, au printemps dernier, vous avez présenté le projet d'une charte pour le théâtre. Mais je crois que rien n'y fait.

Les théâtres publics et, en particulier, les maisons de la culture, mais aussi les grandes institutions comme la Comédie-Française ou le Théâtre national de Strasbourg - je ne citerai pas de chiffres qui n'ont pas d'intérêt - sont dans une situation financière extrêmement difficile et la presse s'en est récemment fait l'écho.

Mais ce qui est vrai du théâtre public, au plan national comme au niveau de la décentralisation, l'est aussi du théâtre privé et, en particulier, du théâtre privé parisien. Malgré la qualité des animateurs, malgré les acteurs vedettes qui sont actuellement programmés, malgré l'afflux du public dans beaucoup de théâtres, certains sont dans des situations de trésorerie, et quelquefois même de structure, extrêmement difficiles et au bord de la fermeture.

Monsieur le ministre, nous ne pouvons pas rester indifférents à cette situation. Le théâtre - ce n'est pas à vous qui avez, si j'ose dire, commencé votre carrière par là que je l'apprendrai - occupe dans les arts et dans la culture une place particulière et, probablement par son antériorité historique et par son importance dans la vie sociale, la première place à mes yeux. La France est, dans ce domaine aussi, l'un des premiers, sinon le tout premier, pays de théâtre. Nous ne pouvons pas - l'enjeu est trop grand - laisser périr cette situation.

Ne pensez-vous pas qu'il est temps aujourd'hui,...

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Oui, il est temps de poser la question !

M. Jacques Toubon. ... au-delà des mesures qui relèvent de ce budget ou de collectivités comme la ville de Paris qui, dans ce domaine, fait plus que son devoir, de prendre conscience de la gravité de cette situation et d'essayer de lui trouver, en commun, avec tous les participants, des débuts de solution ?

N'est-il pas temps de se poser la question de savoir quelle est la fonction de directeur de théâtre public et privé et d'attacher un soin particulier, notamment lorsque l'on est le Gouvernement ou les collectivités locales, à la nomination des directeurs ?

N'est-il pas temps de s'interroger sur le désengagement de l'Etat face à certaines collectivités...

M. Michel Françaix. Et la question ?

M. Jacques Toubon. ... ou sur la volonté de certaines collectivités locales de prendre en main des établissements qui jusqu'ici sont ceux de l'Etat ?

N'est-il pas temps de s'interroger, vaste sujet, sur la compatibilité, la complémentarité entre la création et la gestion ?

M. Charles Metzinger. Où est la question ?

M. Jacques Toubon. Je dirai simplement, pour terminer, monsieur le président, que ce n'est pas l'année de la mort de Jeanne Laurent que le théâtre en France devrait connaître une situation qui puisse faire penser que les efforts qu'elle a déployés pendant trente ans ont été vains. Tant pour le théâtre public que pour le théâtre privé, ne serait-ce que pour maintenir l'œuvre, mais aussi pour faire en sorte que ce vaste secteur professionnel de notre culture soit vivace, il est temps, à mon sens, de prendre des mesures. Je souhaite simplement que vous nous donniez votre sentiment. Pour ma

part, je pense qu'il s'agit d'une œuvre nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Mon cher collègue, l'intérêt de ce que vous venez de dire n'aura échappé à personne, pas plus que le temps que vous avez mis pour poser votre question ! Je regrette que vous n'ayez pas mieux écouté mon exhortation à respecter les temps de parole.

La parole est à M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire.

M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le président, je m'efforcerai d'être très bref pour répondre à votre souci.

Monsieur le député, des informations publiées dans certains journaux ont fait apparaître que telles institutions théâtrales ou culturelles étaient en déficit. Mais il ne faut pas confondre quelques cas particuliers avec l'ensemble des théâtres, centres d'action culturelle et maisons de la culture. Les fautes de quelques-uns ne doivent pas rejaillir sur l'ensemble de la communauté théâtrale, artistique et culturelle.

Les chiffres avancés pour 1989 s'élèvent à 13,6 millions de francs de déficit pour les centres dramatiques nationaux et à 23 millions de francs pour les maisons de la culture concernées.

Quelles sont les raisons de la crise dans ces quelques cas ? Je répète qu'il s'agit d'un petit nombre. Cette crise est liée - je le dis sans passion, mais il faut énoncer les faits - à la brutalité du collectif de juin 1986, qui, d'un seul coup d'un seul, a diminué de 5 à 6 p. 100 les ressources de ces maisons, alors même que leurs programmations étaient établies depuis longtemps déjà. Elles se sont trouvées en déséquilibre. La plupart ont réussi à maîtriser cette situation imprévue. Dans quelques cas, malheureusement, les directeurs n'ont pas pu faire face.

Mais, au-delà de cette circonstance, si j'ose dire, conjoncturelle, il y a dans certains cas des causes plus profondes. Elles sont de deux ordres.

Premièrement, il y a la faute ou les fautes de gestion personnelle. Elles doivent être traitées comme telles, c'est-à-dire sanctionnées. Je veux dire par là - je le dis ici avec force pour qu'on le sache et qu'on le répète - qu'il n'est pas question que tel ou tel déficit soit pris en charge par le budget de l'Etat, notamment le budget des théâtres et de l'action culturelle. Je ne veux pas que tel chef de troupe, tel directeur de centre d'art soit pénalisé par la faute d'un de ses collègues qui n'a pas su faire face à la maîtrise de son établissement. Je ne veux pas, pour parler clair, qu'Ariane Mnouchkine à Paris ou Nichet à Montpellier puissent être victimes de cette situation et doivent payer les dettes d'un confrère qui se serait conduit comme une cigale sans prêter attention au fait que cet argent, qui est celui de la nation ou de la collectivité locale, par conséquent public, mérite un respect particulier.

Je le répète, aucun déficit de ce genre ne sera toléré à l'avenir, et l'Etat ne le prendra pas en charge.

Mais à côté des fautes individuelles, d'ailleurs réprouvées, et je m'en réjouis, par un grand nombre d'organisations professionnelles qui ont assumé, en l'espèce, leurs responsabilités avec beaucoup de courage et d'esprit civique, il y a certaines causes structurelles auxquelles, monsieur le député, j'entends bien m'attaquer.

En effet, les choses changent, les choses bougent. C'est normal, c'est la loi de la vie. Certaines institutions - vous avez évoqué Jeanne Laurent, à qui Emile Biasini, à mes côtés, a un peu plus tard succédé - sont nées à différents moments de l'histoire, répondant à des aspirations particulières. Les maisons de la culture, je l'expliquais devant votre commission, voilà quelques jours, sont nées à l'époque de ce qu'on a appelé « le désert français ». Depuis lors, beaucoup d'autres idées ont fleuri à travers la France entière : des centres d'art plastique, des orchestres, des activités de tous ordres, et les maisons de la culture, conçues à l'origine comme le lieu culturel unique d'une ville, ont été bientôt, en quelque sorte, dépossédées de leur vocation par d'autres activités.

Et surtout, les structures très ingénieuses, conçues par M. Biasini et par André Malraux, d'associations-boucliers, destinées à protéger les directeurs de l'immixtion politique des villes et de l'Etat, se sont progressivement transformées - j'ose le dire - en structures qui, aujourd'hui, n'assument plus vraiment leurs responsabilités.

Pour répondre vite à votre question - car je suis trop long et vous prie de m'en excuser, monsieur le président - je dirai d'un seul mot : il faut restaurer l'esprit de responsabilité et il faut qu'une tutelle ferme, sur le plan technique et financier, soit exercée soit par la ville, soit par l'Etat. D'ailleurs, un exemple concret, celui du « Théâtre du 8^e », montre qu'avec fermeté et diplomatie on peut réussir, sans faire payer la collectivité nationale, à sortir d'une ornière.

Je suis très heureux, monsieur le député, de votre attention à l'égard du théâtre privé, institution principalement parisienne.

Comme vous avez pu l'observer, le projet de budget pour 1990 prévoit deux initiatives neuves. La première est la réévaluation de 7 millions de francs du fonds de soutien au théâtre privé. La seconde est un crédit de 3,6 millions de francs pour l'aide à la reprise de théâtres privés, destinée à éviter que tel théâtre ne tombe en déshérence ou bien ne soit transformé en lieu de commerce ordinaire ou ne soit racheté par tel ou tel investisseur venant d'un autre continent.

Je souhaite - et je ne doute pas d'ailleurs que mon souhait soit exaucé tant votre passion est grande pour le théâtre - que la Ville de Paris qui est la première intéressée accepte, d'une part, d'apporter un concours de même importance au fonds de soutien au théâtre privé, ainsi qu'à l'aide à la reprise des théâtres privés et, d'autre part, de porter à 50 p. 100 la déduction de la taxe professionnelle sur les salles de spectacles.

M. le président. Nous avons épuisé, pour l'instant, le temps de parole du groupe du Rassemblement pour la République.

Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Christian Kart.

M. Christian Kart. Monsieur le ministre, mes questions porteront sur la politique du livre dans la vie culturelle française, après l'annonce que vous avez faite de trente mesures prises en faveur du livre et de la lecture et dont la plupart étaient attendues par les écrivains, les éditeurs et les libraires.

Premier point : le prix unique. Malgré la décision qui a été prise lors de la réunion des ministres de la culture au mois de mai, il semble que pèse toujours une menace de contentieux communautaire sur le système français. Or, vous le savez, monsieur le ministre, cette question n'a pas seulement vocation commerciale. Elle permet en fait d'assurer le maintien d'une production libre, riche et diversifiée et, par là même, de sauvegarder un tissu dense de libraires.

Pensez-vous qu'un risque pèse encore réellement sur le prix unique et, dans l'affirmative, quelle action envisagez-vous pour dissiper ce risque ?

Deuxième point : la situation des libraires. En France, sur cent livres vendus, seulement trente-quatre le sont en librairie, y compris par la F.N.A.C. Il est indispensable de prendre en compte la situation des libraires afin qu'elle se stabilise et ne se dégrade pas. Cela passe notamment par une révision de l'évolution des baux commerciaux et par une confiance que doit retrouver cette profession auprès des banques et des organismes prêteurs.

Enfin, troisième point : les préoccupations exprimées par les écrivains et par les éditeurs. Le développement des maisons d'écrivains et de traducteurs est indispensable. Mais, monsieur le ministre, attention ! Au moment où avec bonheur se réalise une maison des traducteurs en Arles, on assiste, dans le même temps, au recul d'activités d'une maison des écrivains, comme celle de Villeneuve-lès-Avignon. Il y a peut-être là un exemple à méditer.

Quant aux éditeurs de province, ils attendent beaucoup d'une politique des régions, ouverte sur l'Europe, car ils ressentent toujours un grand dysfonctionnement entre les maisons d'édition provinciales et les maisons d'édition de la capitale. Des éditeurs qui insistent pour que l'action de promotion du livre à l'étranger soit développée, même si, pour l'instant, l'exportation de nos livres se porte plutôt bien.

Enfin, monsieur le ministre, ultime point, de détail peut-être celui-ci, il en coûte plus cher aux éditeurs d'adresser des livres à l'intérieur du pays que hors des frontières. Ne peut-on envisager que la même tarification postale soit appliquée dans l'un et l'autre cas ?

Je vous remercie, monsieur le ministre, des réponses que vous voudrez bien apporter à ces préoccupations.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, je répondrai rapidement à vos questions.

N'ayez pas de crainte particulière quant à la loi sur le prix unique du livre. A la demande de la Commission de Bruxelles, une certaine réadaptation du décret sur les prix d'importation a été opérée, en concertation avec les éditeurs. Je crois pouvoir dire qu'aujourd'hui les choses sont acceptées, admises et consolidées. La France n'est plus isolée, comme elle avait semblé l'être voici quelques années. Je me trouvais récemment à Francfort à la Foire du livre pour inaugurer le pavillon français des livres avec le chancelier Kohl, lequel a lui-même réaffirmé son attachement à ce système du prix unique, qui est appliqué en Allemagne.

S'agissant de notre présence internationale, et notamment de celle des maisons d'édition plus modestes par la taille, je vous signale que plus du tiers du pavillon était occupé par des éditeurs venant de différentes régions de France, en particulier du Sud dont les rayonnantes éditions Actes Sud, de M. Hubert Nyssen, établies à Arles.

Le souci du ministère des affaires étrangères est aussi sans doute de faciliter beaucoup la tâche des éditeurs dont on a vu au dernier Salon du livre à Paris à quel point la qualité des productions, notamment des ouvrages d'art, un peu partout à travers la France, méritait d'être soutenue, saluée et appréciée.

Les traducteurs ? Comme vous l'avez indiqué vous-même, voici quelques jours, on a célébré à Arles l'extension du collège des traducteurs, dont j'avais demandé la création il y a quelques années. C'est une institution qui marche bien. Dans le même temps, toutes sortes de mécanismes assurent dans les deux sens, entre la France et les autres pays, les traductions respectives. Certes il y a encore des progrès à faire, mais le métier de traducteur est aujourd'hui, me semble-t-il, un peu mieux considéré. En tout cas, tout ce que nous pourrions faire en liaison avec vous-même ou d'autres pour renforcer cette considération sera bienvenu.

Y a-t-il une maison des écrivains à Villeneuve-lès-Avignon ? Je n'en ai jamais entendu parler ! Le CIRCA, le centre d'animation, a en effet accueilli des écrivains - mais il s'agit en l'occurrence de tout autre chose - pour des séjours de quelques semaines, voire de quelques mois. Rien n'interdit à la Chartreuse de poursuivre cette politique.

Me gardant d'être trop optimiste, j'ai le sentiment, cependant, me souvenant des angoisses qui ont habité la profession du livre voici quatre ou cinq ans, que son état de santé est plutôt meilleur.

S'agissant des libraires, je vous précise que le projet de budget qui vous est soumis comporte une série de dispositions sur la formation et la modernisation, en particulier l'informatisation de la gestion des stocks et de la commande. Elles contribueront, je l'espère, à faire que les libraires dynamiques puissent vivre.

M. le président. Je vous remercie.

Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Michel Françaix.

M. Michel Françaix. Monsieur le ministre, le désengagement de la droite en matière culturelle est enfin jugulé.

M. André Santini. Quoi ? (*Sourires.*)

M. Michel Françaix. Le désengagement ! Une nouvelle dynamique fait place à la volonté affirmée par François Léotard lui-même de faire du secteur culturel un exemple de retrait de l'Etat au profit des lois du marché.

De plus, nous ne pouvons que nous féliciter du rééquilibrage effectué au profit de la province et de l'effort spectaculaire qui a été fait concernant nos régions, où la dotation des grandes opérations culturelles augmente de plus de 40 p. 100.

Cependant, nous sommes amenés à constater la faiblesse et le manque de volonté et d'imagination de certains départements et de certaines régions dont l'action reste, hélas ! bien trop timorée dans le domaine culturel. Grandes villes et milieu rural doivent pouvoir s'appuyer dans ce cas encore davantage sur l'Etat dont les compétences et les moyens d'incitation, à travers la D.R.A.C., sont indispensables à bon nombre de projets.

Monsieur le ministre, si j'ai le sentiment que nous sommes dans la bonne voie, il convient d'aller plus loin encore et de rechercher un meilleur équilibre entre les régions pour lutter

contre la grande disparité des moyens de développement culturel sur le territoire et le risque permanent d'isolement du milieu rural.

Décidément, l'intervention de l'Etat, loin d'être un carcan, constitue une garantie de réduction des inégalités dans le domaine culturel.

Afin d'aller plus loin dans ce sens, quelles propositions êtes-vous en mesure de faire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Santini. Jacobin !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, si je comprends très bien votre souci d'une meilleure péréquation, d'une plus grande égalité entre les régions et les départements, il n'en reste pas moins que l'Etat doit choisir. Le choix qui a été fait - dites-moi si on peut imaginer d'autres critères - consiste à soutenir les villes, les départements et les régions qui, eux-mêmes, vont de l'avant ou sont prêts à aller de l'avant. Je ne vais pas dresser ici un palmarès des bons et des mauvais élèves. Pour les bons élèves, ce serait facile, mais les mauvais, je n'ose pas trop les citer bien que parfois cela me brûle les lèvres...

Bref, monsieur le député, ne demandez pas à l'Etat, quel que soit le responsable, de se substituer à un département défaillant, et il en est, ou à une région défaillante, et il en est. Cherchez vous-même.

Cela dit, il peut arriver que, dans un département dont le conseil général est indifférent, une expérience forte, puissante mérite d'être encouragée. Alors, directement, l'Etat peut, s'il a le droit de le faire, la soutenir. Mais je n'en dirai pas davantage.

M. Edouard Landraln. On s'en souviendra !

M. le président. La parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveux. Je souhaite vous interroger, monsieur le ministre, sur la gestion de la Caisse nationale des monuments historiques.

La région Centre, compte - vous le savez, puisque vous y êtes maintenant implanté comme élu - un très grand nombre de châteaux classés monuments historiques. Manifestement, la gestion de ces châteaux, qui est entièrement dirigée par la Caisse nationale des monuments historiques, est beaucoup trop lointaine. Cet état de fait pose des problèmes multiples et place indiscutablement en situation d'infériorité les châteaux gérés par l'Etat par rapport aux châteaux privés. En effet, la totalité des recettes qui proviennent des premiers remontant à la Caisse nationale des monuments historiques, les gestionnaires de ces châteaux doivent entreprendre des démarches lourdes et compliquées pour des achats courants ou des réparations urgentes. Ce système hypercentralisé apparaît de plus en plus inadapté.

Envisagez-vous une réforme qui permettrait une gestion beaucoup plus déconcentrée et donc simplifiée de ces monuments historiques ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, je pense que vous n'avez pas tort, même si, là encore, il ne faut pas généraliser et même s'il est souhaitable, au contraire, d'extraire les bons exemples pour les mettre en valeur.

Parmi les excellentes gestions de monuments d'Etat en liaison avec la Caisse des monuments historiques, on peut citer - mais il n'est pas unique - l'exemple de Chambord. Mais, à l'inverse, il y a des cas où, comparant la gestion d'un monument par la Caisse des monuments historiques et celle des particuliers, je considère, comme vous, que nous avons des progrès à accomplir.

C'est la raison pour laquelle j'ai nommé à la tête de la Caisse une équipe que je crois dynamique : M. Gérondeau, le président, a une expérience administrative très riche, une bonne connaissance du terrain et c'est un homme très actif ; M. Michel Colardelle, le nouveau directeur, a, lui aussi, beaucoup d'imagination. Les premières mesures prises par cette nouvelle équipe montrent que nous sommes déjà sur la voie du renouveau.

Parmi les mesures que nous prenons pour améliorer cette gestion, il y a d'abord celle qui consiste - on le fera déjà en 1990 pour certains et on terminera, je l'espère, en 1991 - en la nomination à la tête de chaque grand monument d'un vrai responsable, ce qui n'existait pas.

M. Jean Proveux. Tout à fait !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Jusqu'à présent, la coordination était parfois assurée par le chef des surveillants, mais il n'y a pas, à l'instar du conservateur dans un musée, une personne qui assume l'ensemble des responsabilités.

Par ailleurs, nous allons très largement déconcentrer les responsabilités pour éviter que tout remonte à Paris.

Enfin, nous étudions une simplification des procédures et des mécanismes. Actuellement, pour résoudre un problème d'électricité ou de simple organisation matérielle, on est encore contraint de passer par cinq ou six administrations. C'est vraiment kafkaïen !

Je le répète, nous sommes sur le chemin du progrès. J'espère, l'année prochaine, et peut-être avant, vous apporter de bonnes nouvelles. En tout cas, je vous remercie d'avoir attiré l'attention sur cette situation.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bequet.

M. Jean-Pierre Bequet. Monsieur le ministre, la situation actuelle en matière de production et de diffusion des œuvres cinématographiques rend parfois aléatoire l'existence de salles de cinéma indépendantes.

Il y a quelques mois, un mouvement d'opinion s'est développé en leur faveur. En effet, l'existence de ces salles est de plus en plus menacée par les circuits de distribution des grandes compagnies qui, étant à la fois producteurs et diffuseurs, peuvent de ce fait exercer un quasi-monopole sur la culture cinématographique. Vous aviez à l'époque décidé un certain nombre de mesures permettant d'envisager des propositions donnant à ces salles la possibilité d'exister.

Les collectivités territoriales participent à l'effort entrepris en leur faveur. Certaines d'entre elles ont ainsi été rachetées par le département ou par les communes dans lesquelles elles se trouvent. Dans mon département, Argenteuil ou Beaumont-sur-Oise ont racheté des salles de cinéma. Mais ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, à Paris, plusieurs salles de cinéma ont fermé : Cluny, Studio 43, etc., sans que la mairie de Paris s'en soit préoccupée.

Globalement, le nombre de salles ne cesse de diminuer. Indispensables à la connaissance d'une certaine culture cinématographique, soucieuses de leur bonne gestion, ne faisant pas du profit le critère de choix de diffusion d'un film, leur disparition progressive est inacceptable.

C'est pourquoi nous souhaiterions connaître, monsieur le ministre, les mesures que vous avez l'intention de prendre pour que cesse d'être perçue comme irrémédiable la disparition de salles de cinéma indépendantes et pour que cette tendance s'inverse à l'avenir.

M. Charles Metzinger. Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je vous remercie beaucoup, monsieur le député, d'attirer l'attention du Gouvernement et de l'Assemblée sur la situation des salles indépendantes qui représentent tout de même une part non négligeable du marché : environ 36 p. 100 de la fréquentation et 32 p. 100 des recettes. Certaines de ces salles ont accompli une œuvre importante de découverte et de promotion des films.

Parmi les mesures qui, au fil des années, ont été prises, pour faciliter la vie des salles indépendantes, certaines sont relatives à l'accès aux films. Vous vous souvenez des réformes que nous avons engagées en 1982 : création d'un médiateur du cinéma, nouvelles règles de la programmation des films. Tout récemment d'ailleurs, j'ai pu observer que les règles anticoncentration que vous aviez adoptées avaient été invoquées devant les tribunaux par une salle indépendante, le cinéma Max-Linder qui a obtenu gain de cause.

Nous avons donc voulu faciliter la fluidité du marché et éviter l'accaparement par tel ou tel circuit. Mais d'autres mesures sont intervenues, notamment financières et fiscales.

Grâce à elles - vous venez de le dire - des départements ou des communes ont accompli un grand travail de sauvegarde et de rénovation. L'agence que nous avons créée voici quelques années a prouvé son efficacité, et plusieurs centaines de salles ont pu être sauvées de la disparition.

Je souhaite naturellement que cette action soit poursuivie sans relâche, mais l'Etat ne peut pas la conduire seule. Là encore, il faut que chacun assume ses responsabilités. Vous avez évoqué le cas de Paris. Il appartient à la ville, ainsi que je l'ai exprimé dans une lettre récente à M. le maire de Paris, de prendre, si elle le juge utile - c'est son affaire - des mesures particulières, et l'Etat est prêt, en liaison avec elle, à participer à la sauvegarde de salles de cinéma.

Je peux procéder directement au classement parmi les monuments historiques, mais toute salle de cinéma n'est pas un monument historique. Nous l'avons fait pour le Rex, pour la Pagode et pour quelques autres salles.

La protection dont nous parlions l'autre jour devant votre commission ne peut pas non plus être étendue à l'infini, sous peine de perdre son sens et sa force. Il faut tenir compte aussi de la spéculation immobilière. Pour ne rien vous cacher, je réfléchis en ce moment, sans avoir trouvé la solution, à une réglementation qui, s'inspirant de l'ordonnance de 1945 sur les salles de spectacle, permettrait de donner aux collectivités locales et à l'Etat des moyens juridiques renforcés lorsque la menace pèse sur une salle de cinéma importante, au passé prestigieux. J'espère qu'ainsi nous pourrions compléter l'arsenal des moyens d'action pour la sauvegarde des salles de cinéma.

Comme vous, je pense qu'une salle de cinéma en moins, c'est toujours un peu de vie qui disparaît.

M. le président. Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Francisque Perrut.

M. Francisque Perrut. Monsieur le ministre, ma question portera sur la place, ou plutôt l'absence de place, de la diffusion culturelle dans les émissions de télévision.

L'accès à la culture peut se faire par des voies nombreuses et très diversifiées : le théâtre, la musique, la danse, les arts plastiques, le cinéma, la lecture. Mais il n'est pas toujours facile ni même possible, selon son lieu de résidence, d'avoir accès à ces différentes activités. On ne peut pas forcément fréquenter les salles de théâtre, de concert ou de cinéma, les musées ou les galeries d'exposition. Par contre, il est un moyen universel qui permet l'accès à tous les arts et qui peut les mettre à la portée de chacun même sans sortir de chez lui, c'est la télévision. La meilleure ou la pire des choses aurait pu dire Esope s'il l'avait connue de son temps.

Quelle est aujourd'hui, monsieur le ministre, la place de ce moyen moderne de communication dans la diffusion de la culture ? En dehors de quelques émissions de qualité consacrées à la documentation, à l'information, quelquefois aux variétés, les programmes dits de détente offerts par les différentes chaînes rivalisent souvent non seulement de médiocrité mais je dirai même de nocivité, et les heures de loisirs qui pourraient être, pour les jeunes comme pour les adultes, des moments d'enrichissement culturel et humain - on peut se distraire avec des œuvres de qualité - sont trop souvent l'occasion de diffusion de films non seulement dépourvus d'intérêt mais antiéducatifs, avilissants, chargés de toutes formes de violence, de situations malsaines. Combien de bagarres, de meurtres, de hold-up, de prises d'otages, de viols en une seule semaine ! On dirait que l'on ne peut pas se distraire en famille avec autre chose !

M. André Santini. Cela concerne Tasca ! Et elle n'est pas là !

M. Francisque Perrut. Les bonnes émissions, plutôt rares, sont toujours diffusées en concurrence aux mêmes heures sur les chaînes qui recherchent surtout la compétition plutôt que l'intérêt direct des téléspectateurs.

Monsieur le ministre, l'aide à la création artistique est une de vos préoccupations, vous l'avez répété plusieurs fois. Ne pourrait-elle pas aller jusqu'à faire introduire dans les programmes de télévision des émissions de qualité produites par des artistes français, inspirées par des auteurs de chez nous ?

Quelques rafales de mitraillette en moins pour laisser la place, par exemple, à des émissions d'initiation à la pratique d'une langue vivante mise à la portée de tout le monde, ce qui contribuerait à une meilleure connaissance de nos voisins

européens, voilà sans doute une recette pour redonner à notre télévision un rôle pédagogique et culturel à la portée de tous.

Vous me direz, monsieur le ministre, que vous avez un secrétaire d'Etat qui est chargé de la télévision, mais là, il s'agit de culture. La culture recouvre absolument tous les modes de diffusion culturelle, et vous en êtes donc responsable à ce chef.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que, au moins dans un premier temps, les chaînes publiques pourraient donner l'exemple et peut-être susciter dans ce domaine une saine émulation qui serait certainement bien perçue par tous les téléspectateurs ? (« Très bien ! » sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, comme vous avez raison ! A un mot près, je pourrais signer le texte que vous venez de prononcer. Comme vous avez raison et comme je regrette que, alors que je siégeais ici comme député, vous n'avez pas été entendu en 1986 lorsque malheureusement, ont été adoptées la loi sur la privatisation de T.F. 1 et la réforme de l'audiovisuel !

M. André Santini. Nous y voilà !

M. Jean-Pierre Bequet. Santini se sent visé !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Nous avons alors, plaçant parfois dans l'indifférence, prévu la triste évolution que vous décrivez aujourd'hui.

M. Francisque Perrut. La chaîne publique ne fait pas mieux !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Il est plus facile de casser que de construire, de destabiliser que de rééquilibrer ...

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Très bien !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. ... de baisser la redevance que de l'augmenter, plus facile d'être démagogue que d'être courageux !

La pente est difficile à remonter, mais j'ai aujourd'hui un peu plus de courage quand je vous entends parler, et je pense que vous allez soutenir le Gouvernement quand il sera appelé à édicter des réglementations (« Voilà ! » sur les bancs du groupe socialiste) répondant à vos vœux et destinées à améliorer, je l'espère, les programmations des chaînes de télévision publiques et privées. Je ne manquerai pas de vous prévenir à temps pour que vous fussiez connaître en public votre approbation. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Cela ne l'a pas empêché de voter contre le budget de la communication !

M. André Santini. Pourquoi toujours réglementer ? C'est socialiste, ça !

M. le président. La parole est à M. Claude Gaillard.

M. Claude Gaillard. Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le ministre, que les maisons de la culture et les centres d'action culturelle sont dans une situation financière délicate, voire dramatique, ce qui aboutit malheureusement dans bien des cas à des remises en cause brutales des actions culturelles.

L'avenir incertain de ces établissements a d'ailleurs suscité depuis quelques années des réflexions qui visent à redéfinir les missions de ces institutions et à restaurer la fonction de leurs directeurs. Mais l'absence de définition claire des missions confiées aux établissements culturels et les hésitations à mettre en place un statut renouvelé constituent des problèmes fondamentaux qui hypothèquent l'avenir tant des centres culturels que de l'art théâtral en général.

C'est pourquoi vous me permettez, monsieur le ministre, de vous interroger sur l'avenir réservé aux centres culturels, en tout cas ceux qui ne bénéficient pas du label officiel, qui sont gérés néanmoins par des associations dynamiques expé-

rimmentées, qui œuvrent fréquemment dans un cadre intercommunal et qui diffusent dans nos régions des programmes culturels diversifiés et bien souvent de qualité.

Je pense, à titre personnel, à un théâtre que vous connaissez bien, le théâtre Gérard-Philipe de Frouard, qui a produit l'année dernière quelque deux cent cinquante manifestations et attiré près de 50 000 spectateurs. Pouvons-nous espérer l'établissement d'un système de convention qui prendrait en quelque sorte le relais de la convention de développement culturel signée en 1985 et qui lierait l'Etat, les collectivités territoriales et le théâtre sur des projets pluriannuels, assurant par là même la pérennité de ces structures ?

En deuxième lieu, je souhaiterais que vous nous apportiez des éclaircissements sur la réforme des modes de gestion des établissements culturels et sur les axes des efforts que vous comptez privilégier dans ces domaines.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, j'ai déjà en partie répondu à votre question en m'adressant à M. Toubon. Je veux simplement ajouter, d'une manière positive et tournée vers l'avenir, que les réformes engagées lorsque M. Bernard Dort était directeur du théâtre et des spectacles, poursuivies et j'espère parachevées par le nouveau directeur, M. Bernard Faivre d'Arcier, permettront d'introduire davantage de rigueur et de vie dans les établissements culturels.

Pour le cas de Frouard, je ne souhaite pas ici m'engager. Des pourparlers sont en cours entre la direction du théâtre, la ville et la compagnie. Vous devez savoir que l'effort de l'Etat a été sensiblement augmenté de 1988 à 1989, puisque la subvention au théâtre Gérard Philipe est passée de 80 000 à 165 000 francs. Laissons la concertation se poursuivre.

Pour le reste, il faut, je le répète, restaurer l'esprit de responsabilité. Puisque le nom de Jeanne Laurent, et je m'en réjouis, a été cité à plusieurs reprises, je crois que d'une certaine manière, et même si les temps ont changé, il faut retrouver l'esprit pionnier des hommes de théâtre de la Libération et des années cinquante qui ont su faire exister un théâtre populaire de haute qualité.

Voilà, monsieur le député, ce que je peux répondre, rapidement, à votre question.

M. le président. La parole est à M. Maurice Ligot.

M. Maurice Ligot. Monsieur le ministre, la culture a sa place dans les villes moyennes comme dans les villes beaucoup plus importantes, et je voudrais réagir contre l'image trop souvent balzacienne dont on les a gratifiées, image selon laquelle les villes moyennes ne seraient pas des villes où la culture a droit de cité. Ce n'est pas au maire de Blois que j'apprendrai tout ce que les richesses culturelles peuvent apporter aux activités d'une ville moyenne.

La vie de chaque jour dans les villes moyennes s'inscrit en faux contre cette assertion, qu'il s'agisse de l'école des beaux arts, de l'école de musique, du théâtre, de la bibliothèque ou de musées municipaux. Souvent, ces musées recèlent des richesses importantes, mondialement connues, comme le musée Unterlinden à Colmar, celui de Bayonne et bien d'autres.

Si l'on ajoute à ces équipements et à leurs charges de fonctionnement les animations culturelles qui ponctuent la vie de ces villes, le coût global de la culture est très lourd, rapporté à leur taille, à leurs ressources, et plus lourd encore pour deux raisons.

La première, c'est que l'aide des départements et des régions, bien qu'importante, va à l'investissement et ne permet pas d'alléger les charges des villes.

La seconde, c'est que les villes moyennes desservent tout un bassin de population qui bénéficie de toutes les activités et équipements culturels sans en supporter les charges. Seule la ville centre - donc ses habitants - y fait face. Même si beaucoup de municipalités de villes moyennes se sont vu contraintes d'établir des tarifs différenciés pour les contribuables de la commune et pour ceux qui ne le sont pas, cela se traduit par une inégalité d'accès et un certain barrage fait aux habitants des communes périphériques, ce qui n'est pas, vous le comprendrez, dans l'esprit des villes centres. Si les collectivités périphériques intervenaient davantage, on pourrait gommer ces inégalités d'accès à la vie culturelle.

La conséquence de ces charges trop lourdes pour les villes moyennes centres et de l'inexistence d'une véritable coopération intercommunale, c'est que certaines d'entre elles ne peuvent plus assurer leur mission traditionnelle d'enseignement artistique et ont fermé, ou vont fermer, dans certains cas leurs écoles de beaux arts.

J'exprime donc le vœu que l'on redonne un souffle puissant à la politique de décentralisation culturelle et que cette politique s'applique en particulier aux villes moyennes afin de faire contrepoids au phénomène de concentration des équipements culturels majeurs sur Paris et sur quelques grandes villes.

En élargissant la réflexion, je peux vous assurer que s'il n'y a pas de vie culturelle ou si elle n'est pas d'une qualité suffisante, les villes moyennes n'attireront pas les cadres, ces cadres qui font marcher les entreprises que nous souhaitons avoir dans nos villes, pas plus qu'elles n'attireront les formations universitaires qui leur sont tout à fait nécessaires.

La politique culturelle est un élément moteur du développement local. C'est pourquoi il convient d'établir une meilleure répartition des responsabilités et des ressources entre les collectivités, région et département, d'une part, collectivités périphériques, d'autre part, autour des villes moyennes centres.

Mais l'Etat lui-même doit prendre sa part de cet effort, au lieu de freiner l'évolution normale des ressources des communes comme il le fait, par exemple, en réduisant le montant prévisible de la dotation globale de fonctionnement pour 1990, qui aurait dû apporter davantage de ressources aux communes.

M. André Santini. On en a parlé hier !

M. Maurice Ligot. Je citerai des exemples d'initiatives culturelles d'une ville où l'aide de l'Etat paraît être tout à fait nécessaire et parlerai, bien sûr, de quelque chose que je connais bien, ma ville de Cholet.

Cholet a fait le projet d'un musée du textile, en collaboration avec des partenaires scientifiques et professionnels. Ce musée comportera une usine et des machines représentant près d'un siècle de technologie. Il sera la mémoire industrielle d'une région et un lieu touristique passionnant.

Dans le même ordre d'idées, la ville développera une musée des sciences et techniques.

J'ajoute qu'elle a créé un festival national de théâtres amateurs. La sélection porte sur quatre-vingts troupes, dont vingt se donnent rendez-vous au cours du mois de mai pour conquérir à des prix d'or, d'argent et de bronze. Le festival arrive à sa quatrième année de vie et il aimerait pouvoir être aidé par l'Etat mieux que par une toute petite contribution de la direction régionale.

M. Edouard Landrain. Faites un geste, monsieur le ministre !

M. Maurice Ligot. Par ailleurs, la ville dispose d'un théâtre de plein air qu'il conviendrait d'améliorer. Là encore, le soutien de la région et du département sont acquis, mais il manque toujours quelque chose.

Voilà des initiatives qui montrent l'effort d'une ville dans les domaines du théâtre et des musées. Il paraît souhaitable que l'Etat y soit un partenaire actif. Ma question, monsieur le ministre, est donc la suivante : comment les actions de votre ministère peuvent-elles soutenir ces initiatives, comme celles de toutes les villes moyennes qui font des efforts culturels ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, je vous remercie d'attirer l'attention sur la situation de ce qu'on appelle les villes moyennes. Comme vous le savez, je suis devenu le maire de l'une d'entre elles. D'ailleurs, peut-être pourrait-on trouver une expression qui soit plus imagée ? Ce n'est pas parce qu'elles sont de taille moyenne qu'elles sont d'ambition ou de vision moyenne - vous-même l'exprimiez assez bien à l'instant.

M. André Santini. Ce sont de petites grandes villes !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. L'on est porté à oublier, c'est vrai, la situation géographique, sociologique, financière, économique de ces villes qui les place parfois dans de grandes difficultés.

Quelles réponses pouvons-nous apporter ?

Il ne m'appartient pas de vous donner celles qui relèvent de la politique d'ensemble du Gouvernement à l'égard des collectivités locales. Le texte, actuellement en cheminement, destiné à faciliter les regroupements de communes, texte qui n'en est encore qu'à l'état d'avant-projet mais qui traduit sans doute le vœu de nombreux maires, pourrait permettre, le moment venu, de mobiliser davantage au sein d'une agglomération les énergies, les capacités et les financements. Personnellement, je le souhaite. Comment ? La discussion est ouverte pour les prochains mois.

De même, on peut souhaiter que l'évolution de notre système fiscal facilite certains modes de péréquation. La situation n'est pas toujours heureuse en ce domaine, et l'injustice est grande encore aujourd'hui dans notre fiscalité locale.

Après ces politiques d'ensemble, il y a l'action de tel ou tel ministère, notamment celui de la culture. Si vous me dites, et c'est le cas dans plusieurs domaines, que votre ville de Cholet conduit des actions originales, exemplaires, de nature à mériter le soutien de l'Etat, par exemple un musée du type de celui sur lequel vous travaillez pour le textile, ou telle autre action d'innovation, il n'y a pas de raison que l'Etat ne vous apporte pas son soutien, peut-être même avec plus de facilité que pour une ville qui dispose de moyens financiers importants.

En revanche, que les choses soient claires, chacun doit remplir ses fonctions et l'on ne saurait demander à l'Etat de se substituer à des finances publiques locales défaillantes. Je ne vise pas ici la personnalité du maire, mais des situations objectives.

Par exemple, je l'ai dit devant votre commission, je le redis ici, le ministère de la culture ne peut pas apporter son soutien à l'ensemble des écoles de musique de France et de Navarre. Il est obligé de centrer son action sur l'innovation, sur l'enseignement supérieur. Il se peut qu'un jour - les choses évoluent déjà - l'éducation nationale inclue davantage encore l'enseignement de base dans les enseignements normaux, mais ce n'est pas le rôle du ministère de la culture. Je le dis très franchement, en tant que maire, je ne revendiquerai jamais du ministère de la culture, quel qu'en soit le titulaire, qu'il finance l'école de musique de Blois telle qu'elle est aujourd'hui.

Il est normal qu'il y ait une véritable répartition des compétences entre les communes et l'Etat. Sachez que, depuis longtemps déjà et pas seulement depuis que j'exerce des fonctions municipales, je souhaite que l'on tienne compte des initiatives des communes comme celles dont vous parlez aujourd'hui, et j'en apporterai la preuve à plusieurs reprises.

J'ai montré que nous pouvions rétablir une certaine justice lorsque, dans des communes comme la vôtre, il existe un patrimoine important. J'ai demandé, depuis longtemps déjà, que le taux de financement de l'Etat soit beaucoup plus important qu'il ne l'est dans des communes qui disposent de ressources plus grandes.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Nous en revenons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Robert Poujade.

M. Robert Poujade. Monsieur le ministre, je ne vous parlerai pas aujourd'hui - ce qui signifie que je vous en parlerai un jour et sans doute bientôt - de l'auditorium de Dijon ou de la rénovation du musée des beaux-arts.

Je souhaiterais vous interroger sur l'avenir des réglementations nationales protectrices du patrimoine.

En effet, et je vous assure que ma question n'a pas la moindre connotation idéologique ; malgré l'absence de compétence des communautés en la matière, et *a fortiori* l'absence de bases juridiques de toute initiative de la Commission, une récente déclaration du commissaire chargé du marché intérieur laisse perplexe. En effet, M. Bangeman a déclaré « engager une réflexion à la suite de plaintes reçues à l'encontre des réglementations et procédures de contrôle mises en place par les Etats membres ».

La Commission, à l'en croire, pourrait rappeler aux Etats membres leurs obligations en matière de libre circulation des biens au regard du traité de Communauté européenne, et notamment de ses articles 30 et suivants.

Et le commissaire d'ajouter qu'il souhaiterait que la Commission adopte une communication au Conseil en vue d'ouvrir le dialogue avec les Etats membres sans encore, précisait-il avec une prudence toute relative, « soumettre des mesures spécifiquement communautaires. »

Or, il faut observer que les plaintes évoquées concernent essentiellement des exportations illicites et que la Commission paraît vouloir accrédiiter l'idée que les objets d'art sont des marchandises comme les autres, soumises aux mêmes règles que les boîtes de conserve ou les bouteilles de bière.

L'article 36 du traité prévoit explicitement une exception à la compétence communautaire pour la protection du patrimoine en faveur des Etats. C'est pourquoi, étant donné les conséquences qu'entraînerait une méconnaissance de ces dispositions, notamment sur le plan budgétaire, je souhaiterais, monsieur le ministre, savoir quelle attitude vous envisagez d'adopter à l'égard de propositions qui me paraissent hasardeuses.

L'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce ont des réglementations qui sont très comparables à la réglementation française. Ne serait-il pas opportun que la France favorise avec ses partenaires la recherche d'une bonne harmonisation au niveau européen plutôt que d'en laisser l'initiative à la Commission qui, par une conjonction singulière, rejoint en l'espace les intérêts d'un libéralisme sans contrepartie ?

N'y a-t-il pas une sorte de trahison de l'idéal européen auquel nous sommes tous attachés quand les mécanismes communautaires sont mis au service de l'appauvrissement de tous, puisque la libre circulation dans le cadre des marchés intérieurs serait une étape vers des destinations extra-européennes.

Le rapport de notre collègue Vauzelle, que j'ai lu avec intérêt, prendrait alors, bien contre son gré, une signification d'humour noir. Je le cite : « On constate une amélioration du taux de couverture des biens culturels, due principalement à un accroissement des exportations d'œuvres d'art. »

Il me semble qu'une mise au point s'impose. Je suis d'ailleurs persuadé, monsieur le ministre, que vous partagez ce sentiment. Je serais heureux de vous entendre.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, je partage tout à fait votre sentiment : M. Bangeman, commissaire aux marchés intérieurs, est un homme sympathique, plein de faconde, bon vivant, aimant et pratiquant avec beaucoup de talent la langue française - ce qui est une raison supplémentaire pour avoir de la sympathie pour lui - et s'intéressant à la culture. Toutefois, il est parfois, selon moi, un peu trop « libéral échevelé », ce qui ne correspond pas tout à fait à ma conception des choses, notamment en matière d'art et de culture.

Comme vous, j'ai lu, non sans effroi, ses déclarations à la Commission. J'ai d'ailleurs exprimé mon sentiment à ce sujet lors de la dernière réunion des ministres de la culture de la Communauté économique européenne qui s'est tenue à Blois voici quinze jours, et l'ensemble des ministres le partagent.

D'ailleurs, comme vous l'indiquez à juste titre, l'article 36 du Traité de Rome est là comme un verrou, et nous n'entendons pas lâcher quelque chose sans contrepartie. Cet article excepte de manière formelle de la libération des échanges les biens culturels ou les biens nationaux.

Néanmoins une question est posée, et on ne peut pas l'esquiver : comment concilier dans une Europe nouvelle deux exigences contradictoires : l'exigence de préservation des biens culturels nationaux et l'exigence de liberté et de libération ? La réponse n'est pas simple.

Ce qui m'a intéressé dans cette histoire des Picasso que nous évoquions ce matin, c'est que, précisément, nous avons *in situ* un cas appliqué et que, par un concours extraordinaire de circonstances, je pouvais faire d'une pierre deux coups - et je ne suis pas sûr que cela se présente toujours de manière aussi favorable. D'une part, nous pouvions entreprendre un acte de libération qui montre que notre pays est ouvert dans tous les sens, ce qui est également une bonne chose pour nos biens culturels nationaux parce que, plus il y aura de mouvements des œuvres d'art en France, plus il y

aura un esprit collectionneur et plus nos musées auront quelque chance un jour de recueillir certains des biens venant des collectionneurs. D'autre part, nous aurons la possibilité d'acquérir, sans dépenser un sou, un chef-d'œuvre de l'art contemporain.

Toutefois, je le répète, la réponse n'est pas simple, et je fais donc appel à votre imagination. Cela dit, il n'est pas question de lâcher la proie pour l'ombre. Pour l'instant, nous tenons bon ! L'article 36 est là ! Nous n'en accepterons une application nuancée que s'il y a des règles du jeu claires et nettes.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jacques Toubon.

M. Jacques Toubon. Monsieur le président, cette fois-ci je vais faire court.

Je vais passer du général au particulier : alors que j'ai évoqué tout à l'heure le théâtre en général - et je crois, monsieur le ministre, que vous en sous-estimez peut-être un peu les difficultés -, je vais parler maintenant du destin du théâtre de la Gaîté Montparnasse, qui est situé rue de la Gaîté, à Paris, dans le 14^e arrondissement.

Après une transaction foncière en 1984, les nouveaux propriétaires de ce théâtre, construit en 1868, entendent rebâtir l'immeuble et, selon leur projet, le nouveau théâtre devrait être construit sous terre, comme cela a été fait pour Bobino, ce qui en rendrait les conditions d'exploitation tout à fait difficiles. En tout cas, l'exploitante actuelle du théâtre les refuse, et elle a raison.

Selon l'ordonnance de 1945, le théâtre ne peut pas être détruit en tant que murs, sauf si vous en donnez l'autorisation, et je sais que vous ne la donnerez pas. En revanche, en tant que fonds de commerce, le théâtre peut parfaitement disparaître. Or le propriétaire ne veut pas renouveler de bail à l'exploitant actuel et il n'est pas sûr qu'il veuille en souscrire un nouveau avec un autre exploitant. En tout cas, l'exploitation elle-même, c'est-à-dire le fonds de commerce, n'est pas protégée.

Dans une rue qui, vous le savez fort bien, pose beaucoup de problèmes et qui s'est beaucoup dégradée, la présence du théâtre de la Gaîté en face du théâtre Montparnasse Gaston Baty est un élément très important. Ce théâtre a une histoire et fonctionne bien. La pièce qui s'y joue actuellement, « Faut-il tuer maman ? », est un succès. Je pense, monsieur le ministre, qu'il faut donc faire quelque chose.

La ville et vous-même avez pris des positions. Et, en 1985, M. Abirached, alors directeur du Théâtre, avait pris une position très claire en déclarant qu'il n'y aurait pas d'autorisation de démolition et que, selon lui, le ministre - c'est-à-dire vous, monsieur Lang - était opposé au projet du propriétaire.

Alors, que peut-on faire ? Ne serait-il pas opportun, monsieur le ministre, de prendre, pour le théâtre privé, à Paris comme dans les autres grandes villes, des dispositions légales, semblables à celles que, par une loi du 5 janvier 1988, le Parlement a votées en faveur des artistes plasticiens et qui leur permettent le maintien dans les lieux au titre du décret de 1953.

Cela vaut la peine que nous essayions tous ensemble, la ville et l'Etat, de faire le nécessaire - et, si c'est indispensable, par la loi - pour sauver la Gaîté.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, je vous remercie beaucoup de poser cette question relative à un théâtre qui nous est cher comme il est cher à la vie théâtrale française.

Il n'est pas question, bien entendu, d'accepter une désaffectation de ce théâtre. L'ordonnance de 1945, que vous avez rappelée, sera strictement appliquée à ce cas comme à tant d'autres. Instruit par l'expérience, je n'accepterai jamais, là comme ailleurs, des propositions tendant à une reconstruction à l'identique. En effet, on se fait à chaque fois « rouler dans la farine ».

M. Jacques Toubon. La reconstruction serait identique, mais quatre niveaux plus bas !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Finalement, les promesses ne sont pas tenues.

Donc, la puissance publique fera preuve d'un fermeté absolue sur ce sujet.

Pour le reste, ce qui compte en priorité, c'est de s'assurer que ce théâtre non seulement reste un théâtre, mais aussi qu'il ait à sa tête une personnalité ou quelqu'un qui détienne une licence de caractère professionnel, ainsi que l'exige d'ailleurs l'ordonnance de 1945. Mon vœu personnel est que l'équipe actuelle puisse rester en place, puisqu'elle a montré ses qualités et ses capacités.

Je crois, monsieur le député, que, dans une affaire comme celle-là, c'est plus une question de volonté que de simples mesures administratives. Si la Ville de Paris et l'Etat travaillent la main dans la main dans la même direction et manifestent une volonté ferme, nous avons quelque chance, ensemble, d'aboutir à un résultat heureux. Je souhaite, par conséquent, que nous puissions, sur ce sujet, avoir la meilleure entente et la meilleure efficacité possibles.

M. Jacques Toubon. C'est ce que ma question suggérerait.

M. le président. La parole est à M. Olivier Dassault.

M. Olivier Dassault. Monsieur le ministre, j'ai la chance de représenter un département, l'Oise, qui n'est pas défaillant dans le domaine culturel, comme dans d'autres d'ailleurs, mais ma question dépassera néanmoins ses frontières.

L'Orchestre national de France n'a pas participé, comme cela était programmé, au festival de Lille, le 12 octobre pour une raison inhabituelle : il était en grève. Cette grève est toutefois interrompue actuellement afin que l'orchestre puisse honorer ses engagements - et de brillante manière - au théâtre du Châtelet avec six représentations de « Fidelio » et quatre grands concerts dont la création mondiale d'une œuvre de Penderecki.

Cette grève est le symptôme du grave malaise frappant ce grand orchestre qui, au cours des derniers mois, a brillamment représenté la France dans le monde entier : en Amérique du Sud, en Allemagne, en Espagne, en Italie où la presse le comparait aux orchestres philharmoniques de Berlin et de Vienne ; et il doit, dans les prochains mois, se rendre notamment aux Etats-Unis, au Mexique et au Japon.

Cet orchestre se trouve pratiquement décapité avec les non-renouvellements des contrats de son directeur musical, Lorin Maazel, et de son délégué artistique.

Dans quelles conditions et pour quelles raisons, monsieur le ministre, les contrats des dirigeants de l'Orchestre national de France n'ont pas été renouvelés ?

Quelles mesures entendez-vous prendre pour que soit désormais résorbée la menace de déstabilisation de l'orchestre et pour que, après les graves problèmes de l'Opéra de la Bastille, Radio France, l'un des pôles principaux de la vie musicale en France, remplisse sa haute mission musicale qui est financée par les deniers publics ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, votre question relève de mon autorité en tant que ministre de la communication, et je ne puis m'y dérober.

Je fais pleine confiance au président de Radio France qui a la responsabilité artistique, financière et juridique sur l'ensemble de ces orchestres pour trouver d'heureuses solutions. Des pourparlers sont en cours sur la réévaluation de certaines rémunérations. Par ailleurs, des problèmes liés à la croissance même des deux orchestres se trouvent posés, qu'il s'agisse de leur coexistence, de leur harmonisation, ou de leur vocation respective. Je ne veux pas m'immiscer dans leur gestion.

Votre inquiétude, que je comprends bien, sera très bientôt apaisée par les mesures négociées que le président de Radio France sera appelé à prendre.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean Guigné.

M. Jean Guigné. Monsieur le ministre, nous vous savons aussi attaché à la diffusion de la création qu'à celle du patrimoine. Depuis de longues années, en effet, votre action à la tête du ministère l'a maintes fois montré et votre projet de budget met en lumière votre souci de ne privilégier ni la mémoire du passé ni les chances des créateurs contemporains d'un égal accès à une diffusion normale de leurs œuvres.

Or il est un domaine où de nombreux parlementaires partagent les préoccupations des compositeurs symphonistes, qui sont huit cents en France, d'un traitement égal à celui qui est réservé à leurs illustres ancêtres, de Couperin à Debussy : il s'agit de la protection de leurs œuvres et de la juste et nécessaire rétribution qu'ils sont en droit d'en attendre.

A votre initiative et grâce aux dispositions de la loi de juillet 1985, la durée de protection des œuvres musicales, avec ou sans paroles, a été portée de cinquante à soixante-dix ans. C'est une sage mesure, certes, mais qui ne profite qu'aux compositeurs vivants. Cette loi de 1985 institue par ailleurs une taxe et non un droit sur la copie privée gérée par les sociétés d'interprètes et, à ce titre, apparaît comme une avancée notable vers une meilleure répartition des richesses générées par la diffusion des œuvres musicales, taxe qui, d'évidence, profite surtout aux compositeurs de variétés.

La question que beaucoup de mes collègues et moi-même nous posons est donc de savoir si l'institution de ce fameux domaine public payant, qu'avec une légitime insistance réclament les compositeurs symphonistes dont vous connaissez les difficultés à se faire jouer, est une idée qu'il faille remiser de manière définitive ; il faudrait admettre de ce fait que la convention de Berne a gelé la doctrine en la matière. Ou bien peut-on considérer que les compositeurs symphonistes méritent que le répertoire qu'ils contribuent à créer soit traité de manière aussi équitable que l'art lyrique ?

A cet égard, la présidence commune pourrait offrir à la France l'occasion de prendre une initiative permettant à la musique symphonique contemporaine de trouver sa place dans l'univers musical d'aujourd'hui, alors que le support audiovisuel a détroné l'édition papier.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, si j'ai bien compris votre question, vous voulez savoir si la loi de 1985 relative au domaine public est applicable à l'ensemble des compositeurs ?

M. Jean Guigné. En quelque sorte. Je voudrais savoir si l'on pourrait appliquer aux compositeurs symphonistes ce qui s'applique déjà à l'art lyrique...

M. Robert-André Vivien. Nous n'entendons rien ! Parlez donc devant le micro !

M. le président. Laissez-moi présider, mon cher collègue ! Monsieur Guigné, veuillez préciser votre question.

M. Robert-André Vivien. On ne comprend rien. Même le ministre qui est un homme cultivé ne comprend pas. Alors !...

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Merci de votre assistance, monsieur le député. Tout le monde n'a pas votre voix. *(Sourires.)*

M. Robert-André Vivien. Je viens à votre aide, monsieur le ministre. Ne me le reprochez pas !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Vivien, laissez-moi présider.

Monsieur Guigné, vous avez la parole.

M. Jean Guigné. Mon intervention était en effet un peu incomplète. Je voudrais savoir s'il est possible de donner en quelque sorte « chair » à la vieille ordonnance de 1945 qui instituait un domaine public payant et qui n'a pas été mise en application.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Excusez-moi, monsieur le député, ce n'est pas vous qui êtes en cause mais mon esprit, qui est un peu ensommeillé à cette heure-ci. *(Sourires.)*

Ainsi que je l'ai déjà dit, la loi de 1985 assure le passage de la protection de cinquante à soixante-dix ans. D'ailleurs, cette mesure, et je l'ai rappelé l'autre jour devant votre commission, a donné un coup de fouet à l'édition musicale. Une espèce d'alignement général de l'ensemble des législations s'opère aujourd'hui sur cette durée.

Est-il possible d'admettre un domaine public payant sans durée, comme le souhaitent les symphonistes ? Je préfère dire que la question est ouverte. Je n'ai pas la réponse à fournir à votre question. Mais il me semble qu'un minimum d'harmonisation entre les différentes disciplines s'impose. Ayez la

gentillesse de me transmettre, si vous le voulez bien, une note argumentée qui justifierait un régime particulier de ce type. Je vous en remercie.

M. le président. La parole est à M. Marcel Dehoux.

M. Marcel Dehoux. Monsieur le ministre, ma question porte sur les écomusées.

Entre 1982 et 1986, dans le IX^e Plan, grâce à votre initiative de création d'une direction du développement culturel et à la prise en compte des collectivités territoriales par l'importance du rôle des écomusées, un véritable développement d'une politique en cette matière avait été engagé.

Hélas ! on ne retrouve pas tout à fait cette volonté dans le X^e Plan. Au contraire, les structures sont souvent tenues de passer beaucoup de temps à monter des dossiers pour des opérations spécifiques avec des crédits aléatoires et parfois peu incitatifs.

De plus, lorsque ces musées sont situés dans des zones en difficulté ou dans de petites communes, il y a risque d'asphyxie et de découragement des nombreux bénévoles qui y travaillent, les collectivités locales ne pouvant à elles seules assurer les relais financiers.

Pour ne pas mettre ces écomusées en difficulté, ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, de favoriser la conclusion de conventions pluriannuelles, qui existent déjà d'ailleurs pour les C.A.C. et les théâtres, et d'assurer ainsi un financement régulier de ces structures ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, votre inquiétude est légitime, mais je ne le crois pas justifiée. Si les écomusées figuraient dans le Plan précédent, c'était précisément parce qu'il s'agissait d'une innovation et que l'Etat voulait marquer par un acte de volontarisme son souci de multiplier ce type d'institutions à travers le pays. Comme cette initiative, soutenue par de nombreuses collectivités locales, a porté ses fruits et est entrée dans les mœurs, il n'est nul besoin d'un contrat de Plan pour avancer.

Comme je l'ai rappelé ce matin, les crédits distribués aux musées seront multipliés par deux en 1990. Si ma mémoire est bonne, ce sont 20 millions de francs en équipement qui seront réservés l'année prochaine aux écomusées. Il n'y a donc pas ralentissement mais, au contraire, reprise d'une action qui avait été effectivement provisoirement stabilisée. J'ajoute que, dans le cadre des états généraux de la culture scientifique et technique, que nous organisons avec M. Curien, des initiatives complémentaires viendront du ministère de la recherche.

M. le président. La parole est à M. Michel Crépeau.

M. Michel Crépeau. Monsieur le ministre, je vous prie de bien vouloir m'excuser de vous poser une question qui vous a déjà été posée à gauche, à droite, au centre et au milieu. (Sourires). Mais si tant de parlementaires sont préoccupés par les maisons de la culture et plus généralement par la crise du théâtre public, c'est précisément parce qu'il y a problème. Il s'agit d'un problème grave en effet, comme le soulignait un titre de la page culturelle du *Monde* que j'ai sous les yeux : « 80 millions de francs de déficit en 1988. La crise insupportable du théâtre public. » Cet article est paru le 1^{er} novembre, c'est-à-dire le jour de la Toussaint, donc la veille du jour des morts, monsieur le ministre !

Toutes ne sont pas mourantes, mais toutes sont frappées, comme l'aurait écrit notre bon La Fontaine : sur onze maisons de la culture, six ont des difficultés. Et ce n'est pas la première fois. Déjà en 1983, puis en 1985, on avait mis l'ouvrage en chantier. Et, d'année en année, on a essayé de boucher les trous ici et là, mais sans jamais régler la question, pour la bonne raison que cette crise a plusieurs causes, que vous avez d'ailleurs vous-même rappelées.

Il s'agit tantôt de causes conjoncturelles - il peut y avoir une mauvaise programmation -, tantôt de causes structurelles : lourdeur des institutions, bateau ivre des conseils d'administration, où les financeurs et les payeurs sont très largement minoritaires.

M. Alain Bonnet. Très juste !

M. Michel Crépeau. A La Rochelle, je donne 7 millions, sur un total de 18 millions de subventions, mais je ne dispose que de deux voix dans un conseil d'administration de

22 membres, tout comme vous, monsieur le ministre, qui avez celle du préfet et celle de votre représentant. A côté, on trouve un certain nombre de personnes dont je ne sais pas ce qu'elles représentent, et je me demande si elles-mêmes le savent ! (Sourires.)

Comment en sortir ? Parce que là est la vraie question.

Vous dites que vous ne voulez pas boucher les trous, que vous ne voulez pas utiliser les fonds publics pour essayer de combler le tonneau des Danaïdes. J'ai dit exactement la même chose : nous sommes sur la même longueur d'ondes. Car, à côté des causes conjoncturelles, il y a aussi le laxisme, que nous connaissons bien, de technocrates de la culture qui nous sont envoyés de Paris, qui veulent nous apprendre la religion et la vérité vraie, révélée. On les a plus ou moins choisis, ils s'imposent aux autorités mais certainement pas au public, car je constate dans ma ville que le déficit double chaque année tandis que la fréquentation diminue de moitié. Monsieur le ministre, j'ai beaucoup d'estime et d'admiration pour vous mais, je vous le dis en toute amitié, il faut en sortir !

Je suis prêt à prendre mes responsabilités pour ce qui est de la gestion, de l'équipement - les murs - et de la diffusion de la culture. Je paie la moitié des sommes en cause. Lorsque je dis que je suis prêt à prendre mes responsabilités, certains crient à la municipalisation. Je constate que cela scandalise mon ami Hermier : je ne vois pas pourquoi !

M. Guy Hermier. Il n'y aura plus de maisons de la culture !

M. Michel Crépeau. Je ne vois pas ce qu'il y a d'antidémocratique à ce qu'un maire s'occupe de ce qui se passe dans la maison de la culture de sa ville. Ça n'a rien de scandaleux ! Les maires ne sont pas nécessairement des idiots ou des ilotes. Le jour où vous avez été élu au conseil municipal de Marseille, l'agréé que vous êtes n'est pas devenu un ilote, le jour où M. Lang a été élu maire de Blois il n'est pas devenu stupide et le jour où je suis devenu maire de La Rochelle je ne suis pas devenu un type totalement inculte !

M. Guy Hermier. Vous avez toujours été méfiant à l'égard des maisons de la culture !

M. Michel Crépeau. Il est parfaitement normal que nous nous y intéressions et que nous nous en occupions : ça n'est pas contraire au bon sens et à la démocratie ! Au contraire, avec les maisons de la culture, nous voulons tous tirer nos villes vers le haut.

Pourquoi, d'entrée de jeu, affirmer que si nous nous intéressons à nos maisons de la culture c'est pour en faire des patronages, pour accueillir les tournées Tichadel, encore que la culture n'ait jamais eu horreur du nu, quoique ce ne soit pas son objectif principal...

Monsieur le ministre, au moment où vous êtes fier d'annoncer que le budget de la culture a dépassé les 10 milliards de francs, et il convient en effet de vous en féliciter, vous ne pouvez pas priver la province - et je m'exprime en tant que député de province - de ce trésor irremplaçable que représentent la décentralisation culturelle, la diffusion de la culture, l'accueil dans les maisons de la culture ou dans les C.A.C. de structures d'innovation et de création de haut niveau.

Il est tout à fait possible de distinguer entre le financement local des structures, des équipements - exactement comme pour l'éducation nationale - et le financement par l'Etat de la création culturelle de haut niveau. Il faut en parler et c'est une piste que je me permets de vous proposer.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le président. Mon cher collègue, vous venez de faire un vibrant plaidoyer...

M. Michel Crépeau. Trop long !

M. le président. ... mais je crois qu'il eût été tout aussi percutant s'il avait été plus court.

M. Alain Bonnet. Peut-être pas !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, votre ardeur, votre ferveur, votre emportement même, sont à la mesure de votre passion pour une vie culturelle dynamique et active. Et quelles que puissent être à cet égard les divergences entre les uns et les autres - d'ailleurs, elles transcen-

dent, et je m'en réjouis, les frontières politiques - vous avez largement prouvé, et depuis longtemps, que vous étiez un pionnier, un homme d'avant-garde, de courage, de caractère, un homme qui a su introduire dans sa ville, sur beaucoup de plans, l'audace, l'imagination et l'innovation.

On ne peut pas ne pas comprendre que le maire que vous êtes soit inquiet et ressentent même une certaine colère. Ne nous jetons cependant pas à la figure des formules, n'entamons pas de mauvais procès et ne suspectons pas, chez tel ou tel d'entre nous, je ne sais quel noir dessein.

Les choses ont beaucoup bougé, beaucoup changé. Nous assistons à un télescopage des générations et des expériences. Emile Biasini a été, avec André Malraux, l'inventeur des maisons de la culture. Quant à moi, dans un ouvrage qui, heureusement, fut de faible diffusion, je me suis efforcé d'exprimer la pensée des dirigeants successifs, ceux de la Libération avec Jeanne Laurent, puis ceux de la période Malraux et Biasini. J'ai justifié - je ne me renierai pas - les raisons qui, dans le contexte historique, justifiaient la conception de la gestion des maisons de la culture présentée par Emile Biasini au nom du ministre de l'époque. D'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des grands travaux, votre réussite est grande car, alors même qu'on a créé une dizaine de maisons de la culture seulement, vous avez réussi à faire en sorte que cette institution occupe la scène publique au Parlement, dans la presse et dans les débats culturels depuis plus de trente ans déjà. C'est fantastique ! On dirait maintenant : quelle admirable opération médiatique et de communication ! On continuera à en parler pendant des années.

Lorsque M. Malraux et M. Biasini ont conçu les maisons de la culture et les associations qui les épaulaient - c'était l'époque du « désert français » - beaucoup de maires, de droite et parfois aussi de gauche, étaient très méfiants à l'égard des artistes et des créateurs ; ils manifestaient une inquiétude, une peur politique. Les événements de mai 1968 ont aiguë un peu plus cetteangoisse.

Avec beaucoup d'hommes de culture, de créateurs, j'ai été un partisan de la présence de l'Etat. A la limite, j'aurais même souhaité une présence de l'Etat à 100 p. 100 car, en cette période difficile pour la création en province, l'Etat lointain apparaissait comme plus respectueux de la liberté d'invention et de création qu'un maire qui, à ce moment où la conscience culturelle était moins aiguë, était davantage soumis aux pressions de tel ou tel groupe. L'idée de Malraux et de Biasini a consisté à concevoir des associations boucliers ou tampons qui permettaient de protéger l'équipe des immixtions de l'Etat et de celles de la ville. Cela n'a cependant pas totalement empêché, en cas de crise profonde, le brutal renvoi du directeur, par exemple à Bourges ou à Saint-Etienne. Mais c'était une idée belle, forte, que nous avons les uns et les autres soutenue.

Puis les temps ont changé. Ici et là, à La Rochelle et ailleurs, sont apparues d'autres formes de création et de spectacles. Les maisons de la culture ont connu, avant même une crise financière, une crise d'identité sur laquelle nous devons réfléchir. Mais, surtout, les associations ne s'étant pas suffisamment transformées au fil du temps, elles ont fini dans certains cas - pas partout - à devenir des tampons vis-à-vis de la gestion, et M. Crépeau n'a pas tort. On est parfois arrivé à des gestions coûteuses dont personne ne se considérait responsable.

J'ai dirigé des choses dans ma vie. J'assume. J'ai toujours eu à cœur, dans les fonctions culturelles qui furent les miennes, de laisser de l'argent dans la caisse lorsque je partais. J'aurai été humilié de quitter une institution dirigée par moi en laissant des dettes.

Qui est responsable ? L'Etat ? Vous allez voter des crédits pour le théâtre et l'action culturelle. Admettez-vous que, au mois de janvier, au mois de février ou au mois de mars, le directeur d'un théâtre vienne puiser dans la caisse au détriment de tel directeur de centre dramatique national, de tel directeur de centre d'action culturelle, de telle compagnie indépendante, afin de couvrir un déficit ? Ce sera la même chose l'année prochaine et l'année suivante, car il n'y a pas de raison pour que ce mécanisme cesse.

Alors, qui est responsable ? La ville ? L'association ? Mais quelle association ? Le directeur ?

Il faut regarder les choses en face. On ne peut pas se raconter des histoires tout le temps. Je le répète : j'assume mes responsabilités. On ne peut plus continuer dans cette

voie et nous devons avoir le courage de procéder à une réforme des structures et de choisir d'autres responsables lorsque c'est nécessaire.

Nous sommes en pourparlers avec chaque ville. Je ne souhaite pas que l'on généralise. Chacune a son génie propre, son histoire, ses responsabilités. Evitons, sous prétexte de réforme, d'infliger je ne sais quelle réglementation nationale jacobine qui serait désastreuse. Je souhaite que l'on traite ces questions de manière ferme, humaine, intelligente.

Dans quel esprit ?

Du point de vue de l'Etat, deux soucis m'animent.

Premièrement, je l'ai dit à l'instant, un souci de rigueur et de responsabilité. Il faut que, demain, il y ait un vrai patron. Mais un vrai patron est responsable de tout : des pertes et des recettes.

Deuxièmement, il faut maintenir dans les maisons de la culture l'esprit d'invention et de création.

Je l'ai déjà dit à M. le maire de La Rochelle ainsi qu'à d'autres maires : il n'est pas question, puisqu'il y a crise, que l'Etat se désengage. Je n'accepterai pas qu'on nous fasse ce procès. Au contraire, je souhaite que l'argent de l'Etat soit pleinement consacré à l'accomplissement des missions qui sont les siennes. Il doit soutenir la création et l'innovation et non pas gaspiller les deniers publics dans toutes sortes d'actions qui n'ont rien à voir avec sa mission.

La piste est ouverte. Nous ne pouvons pas conclure aujourd'hui et peut-être faudra-t-il envisager des solutions cas par cas.

Il n'est pas question que la maison de la culture de La Rochelle disparaisse. Peut-être portera-t-elle un autre nom, mais le lieu, le bâtiment demeureront. J'ai pour elle, monsieur le maire, une grande ambition, comme vous-même. Et c'est précisément parce que nous nourrissons cette grande ambition que ni le maire ni l'Etat ne peuvent laisser les choses comme elles sont. Laissons quelques semaines à la négociation, au dialogue. Nous œuvrerons, je le répète, dans un esprit de fermeté et d'ouverture. Rigueur, responsabilité, mais il n'est pas question d'un désengagement de l'Etat, simplement d'un recentrage de son action vers ses missions : création et innovation.

Si nous réussissons à trouver une meilleure règle du jeu, chacun pourra mieux jouer son rôle et exercer sa tutelle. J'insiste sur ce point parce que notre devoir, aux uns et aux autres, est de regarder les choses en face. Je me félicite beaucoup que, dans la communauté théâtrale, dans les organismes culturels, la conscience de cette situation ait émergé. Certains dirigeants des syndicats ou organisations professionnelles, certains représentants des professions théâtrales ont, avec beaucoup de courage, admis qu'il ne fallait plus accepter des situations de déficit permanent qui portent d'ailleurs préjudice à l'ensemble de la vie théâtrale et culturelle.

Chacun comprendra que des décisions courageuses doivent être prises. Elles le seront, dans l'intérêt du théâtre, de la vie artistique et de la vie culturelle.

Monsieur le maire, vous pouvez compter sur nous. Je ne dis pas que nous sommes par avance d'accord sur tout ce que vous proposerez. Un dialogue reste à établir. Evitons, je le répète, d'employer des mots définitifs qui ne traduiraient pas notre pensée. En tout cas, je tiens à répéter que mon souci est de favoriser l'activité artistique et la création. Si nous sommes d'accord là-dessus, à La Rochelle par exemple, il n'est pas question de diminuer l'aide de l'Etat. Si nous nous mettons d'accord sur des actions courageuses et ambitieuses, nous pourrions même vous soutenir davantage encore. Mais définissons les moyens ensemble !

M. Michel Crépeau. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Charles Metzinger.

M. Charles Metzinger. Monsieur le ministre, je vais parler avec un peu moins de véhémence que mon collègue, M. Crépeau. Il est vrai que je vais parler de la musique qui, paraît-il, adoucit les mœurs. *(Sourires.)*

Le budget de fonctionnement dont disposera la direction de la musique s'élèvera à 1,457 milliard de francs, somme jamais atteinte, soit 175,6 millions de francs de plus qu'en 1989. C'est une belle progression. Les responsables de la diffusion musicale en province se plaignent souvent de ne pas assez bénéficier des crédits consacrés à la musique. Vous avez fait ce matin la part des choses entre les crédits qui vont à la capitale et ceux destinés à la province. Nous voyons la

part de la province progresser globalement. Il semblerait cependant qu'on se dirigeât vers une réduction de l'aide classique mais qu'il y aurait augmentation des crédits pour encourager les politiques originales. J'aimerais que vous puissiez nous expliquer ce qu'il faut entendre par là.

J'aimerais savoir également en fonction de quels critères seront implantés les vingt et un centres polyphoniques et les centres de pratique instrumentale qui doivent favoriser la pratique amateur de la musique. Je crois que l'effort consenti à cet égard est d'environ 32 millions de francs.

Monsieur le ministre, afin que nous puissions répondre aux questions qu'on nous posera, pouvez-vous nous dire par qui pourront être dirigés ces centres ? Peuvent-ils faire l'objet de conventions culturelles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, vous avez relevé l'effort accompli en faveur de l'éducation musicale.

Ce matin, dans mon long - beaucoup trop long - exposé, j'aurais peut-être dû insister davantage sur la parenté qui unit l'ensemble des actions de l'Etat : cette volonté d'un meilleur recentrage sur les missions principales de l'Etat.

Cela vaut pour les maisons de la culture, les centres d'art, les centres d'action culturelle, mais aussi pour l'éducation artistique.

Nous n'avons pas les moyens d'être présents tous azimuts sans aucun critère et c'est pourquoi, dans les orientations proposées par la direction de la musique et M. Schneider, figure la création d'un fonds d'innovation pédagogique, qui sera doté d'un crédit de 8 millions de francs et dont, sur la base de critères à établir, l'innovation, comme son nom l'indique, sera le trait principal. L'Etat encouragera les établissements ou les centres d'enseignement qui ouvriront des pistes nouvelles et qui seront capables d'être exemplaires par la qualité et l'originalité de leur enseignement.

Pour les centres polyphoniques, la subvention elle-même augmentera de 50 p. 100 en 1990. L'idée est d'établir une meilleure coordination avec les collectivités locales afin que ces centres soient au cœur de la relation nouvelle, que j'ai évoquée ce matin à la fin de mon intervention, entre la pratique professionnelle et la pratique amateur.

Il s'agit là d'une des sources du développement d'une pratique amateur de qualité sur l'ensemble du territoire.

Au fur et à mesure que les choses se mettront en place, je vous fournirai des informations complémentaires.

M. le président. La parole est à M. Michel Crépeau.

M. Michel Crépeau. Monsieur le ministre, vous m'avez si bien répondu sur les maisons de la culture que je ne vais pas vous ennuyer à propos du livre. Je sais cependant quel intérêt légitime vous portez à la lecture, et à la lecture publique en particulier. Je vous remercie d'avoir fait la « loi Lang » et la fête du livre.

Le projet de la Bibliothèque de France est un très bon projet. Une telle bibliothèque est nécessaire à l'aube du XXI^e siècle.

Je voudrais vous faire part d'un élément très rassurant : d'après un sondage de la Sofres, 70 p. 100 des Français considèrent que la lecture est la chose la plus importante en matière culturelle, alors que pour quelque 30 p. 100 seulement c'est la télévision.

M. Alain Bonnet. Ça, c'est à voir !

M. Michel Crépeau. D'une manière générale, les Français sont plus attachés à la lecture que la moyenne des Européens,...

M. François Loncle. C'est à cause de la médiocrité des programmes de télévision !

M. Michel Crépeau. ... ce qui doit vous faire plaisir.

En fait, je ne vous poserai pas une question, mais trois, ce qui ne m'empêchera pas d'être bref.

Tout d'abord, la Bibliothèque de France, c'est très bien ! Mais ne va-t-elle pas faire dériver trop des crédits dont nous avons également besoin pour la lecture publique dans nos provinces ? Dans votre budget, qui est un bon budget, 15 millions sont inscrits pour les bibliothèques municipales. Mais quand on sait que, pour reconstruire une bibliothèque,

60 millions sont nécessaires, on s'aperçoit que beaucoup d'eau coulera encore sous les ponts avant que la situation ne soit réellement satisfaisante.

Ensuite, je suis très préoccupé par l'informatisation des bibliothèques, qui est tout à fait nécessaire. J'ai informatisé la mienne mais, quatre ans après, on me dit que les logiciels sont complètement périmés et qu'il faut recommencer. Comme cela m'a coûté 7 millions de francs, je me fais du souci !

Que pourrez-vous dire sur ce sujet de dissertation : bibliothèques et informatique, bibliothèques et banques de données, que je soumetts à la réflexion des ministres ?

J'en viens à ma troisième question.

On dit que la lecture publique est une priorité. C'est vrai, mais le niveau de rémunérations lamentable des personnels de nos bibliothèques m'inquiète beaucoup. Il s'agit de personnes qui ont généralement un bac + 3 ou un bac + 5 - en ce qui concerne les bibliothécaires - et qui sont embauchées aux environs de 7 000 ou 8 000 francs par mois, moins que les C.R.S. Je ne veux pas faire de démagogie, surtout que j'ai une compagnie de C.R.S. dans ma ville, La Rochelle. Mais il y a là quelque chose d'un peu inquiétant. Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre ?

M. Alain Bonnet. Les C.R.S. lisent, entre deux missions ! (Sourires.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, il n'est pas question que la Bibliothèque de France puisse porter préjudice au développement des autres bibliothèques.

Vous le savez, un immense effort a été accompli pour la restauration et la rénovation des bibliothèques municipales : plus de 800 bibliothèques ont été transformées ou renouvelées en huit ans. L'année prochaine, ainsi que l'a rappelé ce matin M. le rapporteur Josselin, le programme des bibliothèques centrales de prêts, bibliothèques départementales, sera achevé. Cinquante ans après la Libération, il était temps !

Cet effort va se poursuivre puisque, comme je l'ai rappelé devant une de vos commissions l'autre jour, un petit trésor, trop modeste, aujourd'hui distinct de la dotation globale d'équipement, cogérée par le ministère de la culture et le ministère de l'intérieur, est réparti région par région et permet la poursuite de l'effort de modernisation ou de construction de nouvelles bibliothèques. Sur le plan national, le crédit n'est pas loin de 300 millions de francs.

Vous n'ignorez pas non plus - la question relève non pas directement de ma compétence, mais de celle de M. Jospin - que le ministre de l'éducation nationale est décidé à faire un grand effort. Dieu sait que les bibliothèques universitaires réclament, elles aussi, rénovations et transformations, à Paris, dans la région parisienne et dans toutes les grandes capitales de France. Déjà, de premiers crédits ont été débloqués. Avec M. Jospin, nous avons constitué un conseil supérieur des bibliothèques, présidé par M. André Miquel, professeur au Collège de France, qui fut le patron de la Bibliothèque nationale. Celui-ci essaiera de donner une vision d'ensemble du développement national des bibliothèques.

Je fais le pari suivant : de même que le Louvre a donné un coup de fouet à la politique des musées, le projet de la Bibliothèque de France apportera un tonus nouveau à la construction, à la rénovation et à la gestion des bibliothèques en France, municipales, départementales ou universitaires.

L'informatisation est un grand problème qui se pose d'ailleurs pour la bibliothèque de France. Parfois, on cultive à son endroit beaucoup d'illusions. Est-ce une raison pour la redouter ? Il faut prendre ses précautions. S'agissant de La Rochelle, je vous apporterai une réponse plus précise lorsque je connaîtrai mieux ce dossier particulier.

Autre sujet difficile que vous avez abordé : le statut des bibliothécaires adjoints.

Ces personnels relèvent d'abord de l'éducation nationale. Naturellement, le ministère de la culture ne s'en désintéresse pas pour autant.

Ils ont déjà obtenu un doublement de leur régime indemnitaire. Avec M. Durafour, des pourpalers sont en cours pour ce qui concerne la catégorie B de la fonction publique. On verra ensuite, dans les prochaines semaines, comment la situation pourra être améliorée sur un plan plus spécifique.

Dans le cadre du grand chantier de la Bibliothèque de France, il va de soi que le statut général des bibliothécaires sera l'une des priorités.

Je me résume : des projets sont accomplis, des progrès restent à accomplir !

M. le président. La parole est à M. Yves Pillet.

M. Yves Pillet. Monsieur le ministre, permettez-moi de faire quelques pas dans la campagne, après l'évocation des « paquebots » de la culture - la musique et la lecture.

En effet, dans l'immense chantier du patrimoine que vous avez récemment évoqué, il y a, d'une part, le grand, le prestigieux et, en même temps, le lourd patrimoine et, d'autre part, le petit, celui que l'on a d'ailleurs coutume d'appeler le « patrimoine mineur ».

Ce patrimoine mineur, qui est, dans la plupart des cas, dans le monde rural et dans les villes moyennes, concerne à la fois le bâti, les traces du passé, mais aussi des pratiques demeurées de nos jours - je pense aux lavoirs, aux calvaires, à certains bâtiments relevant typiquement du savoir agricole, aux savoir-faire, aux coutumes.

Dans la plupart des cas, il faut procéder à un repérage, à une évaluation et souvent, après recensement, un sauvetage, une réhabilitation et, enfin, une mise en valeur sont réalisés.

De nombreuses actions sont entreprises sur le territoire français. Elles l'ont parfois été de façon exemplaire, notamment dans les parcs naturels régionaux, que mon collègue Crépeau connaît bien. Cependant, cette politique de mise en valeur et de sauvegarde du patrimoine est souvent désordonnée, dispersée. Il manque une méthode et, pour tout dire, une politique !

Pour ce gisement, qui est très important, non seulement eu égard à notre passé, mais aussi pour notre économie rurale, tant culturelle que touristique, comment pourrait-on faire pour instaurer une politique contractuelle ? Quelle part l'Etat pourrait-il y prendre ? Comment celui-ci pourrait-il devenir un partenaire des collectivités locales et des associations qui se demandent souvent quelle est la règle du jeu pour s'engager dans ce domaine ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, nous avons engagé une réflexion. Nous entretenons d'ailleurs un dialogue constant avec vous-même sur ce sujet.

Vous me demandez de répondre avant que la réflexion à laquelle vous-même êtes appelé à participer n'ait vraiment commencé. Si j'ose dire, c'est en partie à vous-même que je renvoie donc la réponse, dans le cadre de nos réflexions communes.

Quoi qu'il en soit, le sujet est d'importance et j'espère que nous réussirons à trouver une solution pratique.

M. le président. La parole est à M. Bernard Bioulac.

M. Bernard Bioulac. Monsieur le ministre, lors de votre conférence de presse du 30 janvier 1989 sur la politique en faveur du patrimoine archéologique, vous avez déclaré que l'un des objectifs de l'année de l'archéologie serait de « faire prendre conscience à chaque citoyen de la place effective qu'occupe l'archéologie dans le patrimoine national et donc des responsabilités qui peuvent être les siennes pour en assurer la protection... Cette prise de conscience doit aussi toucher les jeunes qui auront plus tard à protéger ce patrimoine ».

Au-delà des actions conduites à cette occasion ou de l'initiative des « classes patrimoine », quelles mesures votre ministère entend-il prendre pour prolonger l'effort de sensibilisation soit directement, soit sous forme d'interventions auprès de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports :

Développer le programme scolaire d'enseignement de la préhistoire ?

Instituer une politique spécifique d'information auprès des enseignants ?

Créer, à l'instar de la musique, des centres de formation d'animateurs spécialisés ?

Soutenir les initiatives des collectivités territoriales ?

Chacun ayant plus ou moins évoqué ses problèmes locaux et puisque je représente un département où la préhistoire est particulièrement importante, je vous poserai une question relative au château de Campagne, propriété de l'Etat, situé en Dordogne. Ne pourrait-il pas être le lieu d'un centre pilote d'initiation à l'archéologie consacré plus particulièrement à la préhistoire, compte tenu de la proximité des grands sites préhistoriques de Lascaux et de votre attachement à la création du futur musée de la préhistoire ?

M. Alain Bonnet. Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le président du conseil général de la Dordogne, c'est une question sur laquelle nous sommes en pourparlers.

Vous savez à quel point votre département est cher au ministère de la culture. (*Sourires.*) Je veux dire qu'il est beau et très accueillant. Ne propageons pas une mauvaise réputation du département de la Dordogne, qui recèle tant de beautés... et offre tant de bonnes choses ! (*Nouveaux sourires.*)

Monsieur le président Bioulac, votre vœu a été exprimé. La réflexion se poursuit et je ne peux, à l'heure où je m'exprime, vous donner une réponse précise. Sachez simplement qu'en liaison avec l'ensemble des initiatives nombreuses que nous avons conçues dans votre département, nous essaierons, avec vous, d'agir au mieux.

J'ajoute, mais la bonne nouvelle vous a sans doute été apportée, qu'enfin les choses démarrent, après tant et tant d'obstacles, pour le musée des Eyzies de Tayac.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Charles Metzinger.

M. Charles Metzinger. Monsieur le ministre, vous savez notre attachement à l'enseignement artistique à l'école. Vous êtes régulièrement interrogé à ce propos et vous démontrez que les actions qui sont en route répondent déjà en partie à notre demande et au développement espéré. Je souhaiterais cependant que cette action se fit plus rapidement, vu le retard qui existe dans nos écoles en la matière.

Quoique l'enseignement artistique soit de la compétence de l'éducation nationale, votre ministère y concourt.

Le personnel qualifié pour dispenser l'enseignement souhaité ne suffit pas. Ainsi avez-vous prévu, semble-t-il, pour l'éducation musicale, des centres de formation des musiciens intervenant à l'école. Cette formation donnera droit à un diplôme universitaire particulier. Si c'est effectivement le cas, c'est très appréciable. Mais est-il envisagé, dans une seconde étape, monsieur le ministre, de créer ce genre de centres également pour les enseignants d'arts plastiques ? Personnellement, je le souhaiterais beaucoup.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, vous ne m'en voudrez pas de reprendre ce que j'ai déjà dit ce matin ou ce que les rapporteurs ont excellemment indiqué.

M. Charles Metzinger. Ma question concerne les centres de formation.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je me suis déjà exprimé sur ce sujet. L'idée est de faire en sorte que les centres de formation, créés en 1985, qui sont soutenus par l'Etat et qui bénéficieront l'année prochaine d'un appui particulier, puissent intensifier leur action. Comme vous le savez, ils sont l'une des sources principales de la formation des intervenants à l'école et dans les institutions scolaires ou para-scolaires.

Aujourd'hui, la demande est considérable un peu partout à travers le pays, tant la réussite de la formation des élèves de ces centres a été reconnue par beaucoup.

L'année prochaine, nous intensifierons l'effort pour tenter de répondre à la demande des collectivités territoriales.

M. Charles Metzinger. *Quid* de la formation des enseignants en arts plastiques ?

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Il s'agit, pour l'instant, du seul domaine de la musique.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Monsieur le ministre, vous avez lancé en février dernier un plan destiné à mettre fin au déclin du septième art en France. Ce déclin est réel puisque l'on déplore la perte de près de 70 millions d'entrées en cinq ans, la faillite de nombreux distributeurs indépendants et la fermeture de centaines de salles, ce qui prive des zones entières de notre pays de l'habitude du grand écran.

Même si la stabilisation actuelle du nombre des entrées peut être un signe encourageant, votre plan d'action de 200 millions de francs de mesures nouvelles était une nécessité reconnue par la profession.

Un de ses points novateurs est l'encouragement à la production de films ambitieux, afin de faire revenir le public dans les salles. En renforçant l'autonomie financière des producteurs, tant au stade de la préparation qu'à celui du financement des projets, il tend à faciliter la réalisation, chaque année, d'une dizaine de films à très grand spectacle.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous dresser un premier bilan de ce plan, qui préconisait en particulier un grand nombre de mesures tendant à favoriser la production en langue française ?

Mais l'actualité m'impose aussi de vous demander votre avis, compte tenu de la réglementation actuelle, sur l'association annoncée des groupes Bouygues et Havas en vue de la production de films. Il est prévu de créer une société commune d'un capital minimum de 500 millions de francs, pouvant aller jusqu'à un ou deux milliards de francs. C'est une nouvelle importante. Que pensez-vous de la constitution d'une telle société qui serait spécialisée dans la production de longs métrages ?

Monsieur le ministre, vous avez répondu à la question de mon collègue Jean-Pierre Bequet sur l'existence des salles indépendantes. Mais, dans le prolongement de cette question, quelle suite entendez-vous donner aux propositions que vous a faites M. Braud en juillet dernier pour limiter les effets pervers d'une situation dans laquelle trois grands circuits - Gaumont, U.G.C. et Pathé - ont la haute main sur la carrière des films, en particulier avec 90 p. 100 des exclusivités parisiennes, ces exclusivités jouant un rôle fondamental dans la vie d'un film ?

Comptez-vous nous proposer une modification de la loi de 1982 pour éviter les abus de position dominante et permettre l'existence d'exploitants indépendants ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, on peut pressentir que la fréquentation globale des salles de cinéma en 1989 sera supérieure à celle de 1988. Manifestement, il y a un signe de reprise, en tout cas de stabilisation. Mais soyons prudents.

La décrue que nous constatons au cours des dernières années semble stoppée, et une dynamique nouvelle anime à présent le cinéma, et surtout les spectateurs eux-mêmes.

Quant à l'accord que vous avez mentionné à l'instant, je n'ai pas d'appréciation à porter. Je ne le connais pas. Je le découvre comme vous-même à travers la presse. Le Centre national du cinéma l'étudie. Je n'ai même pas de jugement de valeur à porter : la seule question est celle de la conformité avec l'ensemble des lois et règlements concernant la production et les rapports entre cinéma et télévision. Je n'ai aucune réponse ni négative ni positive à apporter. Si une difficulté se présentait, je ne manquerais pas, naturellement, de la soulever. Pour le moment, rien ne m'indique que cette décision soit en infraction avec quelque disposition que ce soit.

Vous avez évoqué aussi l'application du rapport Braud, un sujet sur lequel nous travaillons. Faut-il remettre en chantier la loi de 1982 ? Cela ouvrirait évidemment des perspectives nouvelles. Dans le calendrier parlementaire, dispose-t-on du temps nécessaire pour un tel travail ? Je n'en suis pas sûr : mieux vaut déjà bien appliquer les textes, renforcer les pou-

voirs des uns et des autres dans le cadre du pouvoir réglementaire du C.N.C., qui n'est pas mince, vous le savez - et nous pouvons déjà, dans cette perspective, renforcer les attributions du directeur général afin d'assurer une meilleure fluidité.

Ma pensée personnelle, vous la connaissez : je suis favorable à un maintien strict de la non-concentration des sociétés de production, de diffusion et de distribution. Je veillerai à ce qu'il en soit ainsi, dans la mesure de mes pouvoirs.

M. le président. La parole est à M. Marc Dolez.

M. Marc Dolez. Monsieur le ministre, parmi les mesures que vous proposez en faveur de la musique, vous préconisez en particulier un développement de l'enseignement musical, notamment du baccalauréat F 11 et je m'en félicite.

Mais, je tiens à vous le rappeler, la musique est la seule discipline pour laquelle l'Etat n'assume pas les dépenses pédagogiques. Les lycéens qui suivent la filière F 11, environ un millier, sont donc contraints de s'acquitter de droits d'inscription et de payer des frais de scolarité pour suivre une formation qui, somme toute, fait partie intégrante des programmes de leur filière et des épreuves du baccalauréat auquel ils seront soumis.

A cet égard, se pose le problème de l'aide de l'Etat - c'est bien de cela qu'il s'agit en effet - aux conservatoires nationaux de région. Actuellement, cette aide repose pour l'essentiel sur les finances des collectivités locales et la question, je le sais, est « en réflexion » depuis quelques années.

Monsieur le ministre, je vous suggère d'opérer, au sein des conservatoires nationaux de région, une distinction entre ceux qui assurent l'enseignement des lycéens préparant le baccalauréat F 11 et les autres. Cette mesure de justice permettrait de faire en sorte que la musique soit une discipline comme les autres.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, le bac F 11 comprend deux options, instruments ou danse, des épreuves d'enseignement général et des épreuves à caractère professionnel. Il concerne, en effet, des élèves des écoles de musique qui, à l'entrée en seconde, optent pour une orientation plus professionnelle de l'étude musicale ou chorégraphique.

Actuellement, ce sont, je crois, vingt-six conservatoires nationaux de région, en liaison avec vingt-six lycées, qui préparent la filière F 11 de la seconde à la terminale.

Nous avons mis en place un système de bourses qui valent pour ces élèves comme pour les autres, et cela me paraît répondre à votre préoccupation, notamment en matière de frais de scolarité. Cela étant, je suis prêt à examiner les cas concrets que vous voudrez bien me soumettre.

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

Mes chers collègues, nous en avons terminé avec les questions.

CULTURE ET COMMUNICATION

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Culture et communication ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 262 131 435 francs ;
« Titre IV : 131 793 180 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programmes : 1 519 230 000 francs ;
« Crédits de paiement : 469 561 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 2 058 780 000 francs ;
« Crédits de paiement : 685 539 000 francs. »

ÉTAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1991

TITRE III

« Chapitre 35-20. - Patrimoine monumental. - Entretien et réparations : 12 000 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets au voix le titre III de l'état B.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets au voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix le titre III de l'état D.

(Le titre III de l'état D est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire.

BUDGET ANNEXE DES POSTES,
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ESPACE

M. le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace.

La parole est à M. Alain Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace, mes chers collègues, le budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace est un budget dynamique, qui reste encore aujourd'hui le premier des budgets d'investissements civils. Ce secteur doit poursuivre sa modernisation, s'adapter aux contraintes de l'environnement économique et social.

Il n'en demeure pas moins que nous restons un peu inquiets, nous le verrons plus loin au chapitre des dépenses, au sujet des personnels de cette belle administration.

Le budget annexe, qui s'élève pour 1990 à 190,7 milliards de francs est en augmentation de 5,2 p. 100, contre 5,7 p. 100 l'année dernière.

Les recettes nettes de fonctionnement atteignent pour la poste 81,4 milliards de francs et pour les télécommunications de 100,4 milliards de francs.

Nous aimerions, monsieur le ministre, que vous poursuiviez votre recherche de la vérité des prix afin que les tarifs, compte tenu des gains de productivité, ne s'écartent pas des prix de revient.

Nous notons une forte progression, de 12 p. 100, des produits des services financiers, imputable à une nette augmentation des produits des mandats et des chèques postaux.

En revanche, et contrairement à l'année dernière, les produits de placement des fonds en dépôt à la caisse nationale d'épargne diminuent de 2 p. 100 pour se stabiliser à 23,7 milliards de francs. Il y a diminution de la collecte et baisse du taux de rendement du portefeuille géré par la Caisse des dépôts et consignations.

Pour les télécommunications, les produits d'exploitation s'élèvent à 98,9 milliards de francs, les recettes du téléphone représentant 85 p. 100 du total. Les gains de change deviennent nuls alors qu'ils s'élevaient à 785 millions de francs en 1989. Quant aux dépenses de fonctionnement nettes, elles représentent 131,6 milliards de francs, dont 76,5 pour la poste et 52,1 pour les télécommunications.

Pour la poste, nous soulignons tout particulièrement la progression de 6 p. 100 des dépenses du personnel, la création d'une prime en faveur du personnel d'exécution du service général et d'autres revalorisations, par exemple l'élargissement de la plage horaire d'attribution de l'indemnité horaire pour travaux de nuit. De plus, une amélioration de l'intéressement pour 1990 est à l'étude.

La suppression de 500 emplois n'affectera pas les services d'exploitation, mais uniquement les services administratifs et cela dans le cadre d'une politique de déconcentration. Nous nous félicitons du maintien des conditions d'avancement du personnel de catégorie C, 250 emplois étant transformés en emplois de catégorie A et le nombre des emplois techniques étant augmenté.

Les charges financières s'alourdissent de 5,2 p. 100 et l'endettement de la poste au 31 décembre 1988 s'élève à 38,1 milliards de francs.

Pour les télécommunications, les charges de personnel s'élèvent à 28,9 milliards de francs. Deux objectifs ont été retenus : conserver la compétitivité de France Télécom, et par conséquent accroître le nombre de cadres et de personnels qualifiés.

Il est prévu 1 844 suppressions d'emplois de fonctionnaires, essentiellement réalisées dans les services administratifs et dans les secteurs où l'activité décroît. L'intéressement sera là aussi amélioré. En 1988, il a été versé à ce titre, à tous les agents, un complément de ressources uniforme de 680 francs pour l'année.

Les charges financières s'élèvent de 1,9 p. 100 en raison de la croissance de la charge de la dette. L'endettement des télécommunications est de 119,3 milliards de francs au 31 décembre 1988. Comme pour la poste, le rapport entre les charges financières et les ressources propres s'améliore.

Le solde d'exploitation s'élèvera à 73 millions de francs pour la poste. On note une diminution qui s'explique, d'abord par la dégradation de la marge brute de la C.N.F. due à une modification de la composition du portefeuille géré par la Caisse des dépôts, ensuite par les effets des événements sociaux de l'automne 1988 sur les recettes de courrier. Le trafic postal n'a pas retrouvé en 1989 le niveau de croissance du premier semestre de 1988. Le solde de France Télécom reste élevé, 5,2 milliards de francs.

Quant à l'équipement, les dépenses d'investissements proprement dits s'élèvent à 44,4 milliards de francs, y compris ceux de la filière électronique et du C.N.E.S.

Pour la poste, les crédits d'équipement se montent à 3,5 milliards de francs en autorisations de programme, et à 3,2 milliards de francs en crédits de paiement.

Dans le cadre de l'enveloppe de 5 milliards de francs, en hausse, consacrée à l'amélioration de l'accueil et à la modernisation du réseau des bureaux de poste, plusieurs séries d'opérations ont été programmées, telle l'implantation de nouveaux bureaux de poste dans des zones à fort potentiel de développement, l'amélioration signalétique, et la réorganisation des centres régionaux des services financiers qui s'appuie sur un schéma directeur informatique.

Pour les télécommunications, les crédits s'élèvent à 35,5 milliards de francs. Pour les câbles, chers à notre ami Schreiner, 2,5 milliards de francs seront attribués aux régions

au titre de la construction des réseaux locaux et il est prévu, pour 1990, l'implantation d'un million de prises et la fourniture de l'équipement à vingt canaux.

La recherche d'une meilleure rentabilité du programme a conduit à diversifier les services offerts en s'appuyant sur une synergie avec la diffusion d'images par satellite.

La contribution aux programmes du C.N.E.S. s'élève à 6,4 milliards de francs d'autorisations de programme et à 6,1 milliards de francs de crédits de paiement.

Les crédits affectés au développement de la filière électronique sont en baisse : le versement au budget général atteint 5,1 milliards de francs.

Le montant de la T.V.A. non récupérable est de 1,1 milliard de francs. Les négociations, monsieur le ministre, seront, sans doute, poursuivies avec le ministère du budget dans le cadre de la nouvelle législation, soumise, mes chers collègues, à notre approbation, en principe à la session du printemps prochain.

Au total, ces crédits s'élèvent à 14 milliards de francs, conformément à la décision du Premier ministre, de plafonner la contribution des P.T.E. au budget général à 13,7 milliards de francs en 1989.

Quelques remarques se révèlent nécessaires quant aux moyens de fonctionnement en progression.

Les produits des services postaux correspondent à 58 p. 100 des recettes nettes de fonctionnement de la poste. Les augmentations devront être ajustées, de manière à équilibrer le compte d'exécution budgétaire de la poste, les comptes établis faisant apparaître la nécessité de relever les tarifs, inchangés depuis plusieurs années, depuis 1985 : par exemple, le prix de la lettre de 2,20 à 2,30 francs au 2 janvier, si j'ai bien lu ce que vous avez indiqué, monsieur le ministre.

Les montants des forfaits de 1989 sont reconduits en 1990.

Quant au transport de la presse, les négociations se poursuivent. Afin de rechercher des solutions pour l'élaboration d'un nouveau dispositif tarifaire, un groupe technique tarifaire « tarif de presse » a été constitué et poursuit ses travaux, le nouveau dispositif ne pouvant intervenir avant 1990.

Par ailleurs, le groupe d'experts « Presse-poste » est orienté vers la mise en œuvre de nouvelles techniques d'adressage et de conditionnement de journaux expédiés par voie postale : distribution sur liste, procédé d'adressage par jet d'encre et conditionnement des envois.

Il est indispensable que la qualité de service s'améliore encore et que les lettres arrivent à J plus 1.

Mes autres remarques porteront sur les télécommunications. La politique tarifaire des télécom doit avoir « selon nous », trois lignes directrices : la réduction du coût d'utilisation du téléphone ; la modernisation de la tarification des appels téléphoniques, à laquelle vous êtes attaché ; la mise en œuvre d'un plus grand respect de la vérité des prix.

Quant aux investissements de la poste, ils doivent porter plus particulièrement sur la modernisation des bureaux de poste et des acheminements, sur la diversité des produits et sur la sécurité des établissements, considérée comme une priorité.

La poste en milieu rural est nécessaire à la cohésion et à la solidarité sociale, nous ne l'oublions pas, ni vous non plus : ces centres de vie sont indispensables à la vie à la campagne.

Quelles mesures concrètes, comptez-vous prendre à cet effet ?

Développer le câble, étendre Numéris et les services mobiles et du radio-téléphone est indispensable.

Par ailleurs, la politique de l'espace devient de plus en plus importante. C'est le ministère des postes, des télécommunications et de l'espace qui contribue le plus fortement au développement du secteur spatial en France : 6,4 milliards de francs sont affectés aux investissements du C.N.E.S. Le ministère de la recherche et de la technologie en finance les dépenses ordinaires et le ministère de la défense a affecté au secteur spatial militaire 2 milliards de francs en 1989. Il est nécessaire, selon nous, de poursuivre encore les efforts déjà très importants que notre pays a faits sur le plan européen. Je terminerai mes propos en mettant en évidence deux sujets d'inquiétude qui, bien que forts différents, n'en demeurent pas moins importants l'un et l'autre.

Le premier concerne l'inquiétude toute légitime de la fédération des familles de France et des U.D.A.F., vis-à-vis de la propagation des messageries roses sur nos minitel. Des dispositions ont été prises mais sont encore insuffisantes et doivent en tout état de cause être renforcées. Monsieur le ministre, vous le savez bien, le minitel est devenu un instrument fort utile ; il n'en demeure pas moins qu'il est à la portée de jeunes enfants et que, comme ce fut le cas pour la télévision, il est indispensable d'en limiter les effets pervers.

L'autre sujet d'inquiétude concerne la réforme envisagée, qui semble faire de la poste et de France Télécom deux établissements publics autonomes de droit public. Il est vrai qu'ils se comportent déjà comme deux entreprises indépendantes depuis près de vingt ans.

En tant que rapporteur du budget, monsieur le ministre, je vous ai fait personnellement des suggestions. Pouvez-vous nous tenir au courant de l'état de vos réflexions ?

Si une évolution est nécessaire, il est en tout cas indispensable que vous pratiquiez le dialogue comme vous avez déjà commencé à le faire lors du grand débat public que vous avez mis en chantier.

Je connais votre prudence et tout l'intérêt que vous portez à ce grand service public. Je compte sur votre volonté et votre ténacité pour aboutir au renouveau de cette belle administration.

La commission des finances, quant à elle, a adopté à l'unanimité des présents - opposition comprise - votre projet de budget pour 1990. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Merci, monsieur le rapporteur.

La parole est à M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Florence Fourré, rapporteur pour avis. Succédant au budget de transition pour 1989 que vous nous aviez présenté voici un an, votre projet de budget pour 1990, monsieur le ministre, s'insère comme une étape d'importance dans le projet global pour le service public des postes et télécommunications qui se dessine peu à peu et dont le Premier ministre a dévoilé les contours il y a quelques jours.

Faut-il rappeler en effet que ce projet global est une œuvre collective, fruit d'une réflexion et d'une concertation intenses de toutes les parties intéressées ? Je voudrais d'ailleurs souligner ici l'originalité et l'ampleur de la démarche entreprise. La mission de réflexion que vous avez confiée à M. Hubert Prévot sur l'avenir du service public des postes et télécommunications a, en effet, permis que s'expriment les points de vue de l'ensemble des utilisateurs et des agents grâce à une mobilisation sans précédent : pour ne citer que quelques chiffres, 200 000 usagers ont répondu aux questionnaires distribués et 7 500 réunions ont regroupé près de 200 000 agents.

Au cours de ce large débat, des besoins économiques ont été mis à jour, visant, notamment, à donner au service public une plus grande souplesse de gestion pour lui permettre de mieux lutter contre la concurrence internationale, mais aussi de mieux répondre aux besoins croissants et diversifiés, tant des usagers que des professionnels.

La question du statut optimal pour le service public s'est ainsi trouvée posée. Je me félicite du choix majeur, récemment réaffirmé par le Premier ministre, du statut public pour le service public, et la volonté d'accroître l'autonomie de gestion des exploitants me paraît une mesure indispensable. Sur ce point, le Parlement attend avec intérêt, sinon avec impatience, la réforme du cadre institutionnel que vous lui proposerez. Je me permets d'ailleurs d'insister sur le caractère indissociable des réformes institutionnelles et des besoins sociaux.

La question du statut du service public se double en effet d'une autre tout aussi importante : quels nouveaux moyens donner au personnel, en termes de rémunération, de formation, et, plus globalement, de conditions de travail pour confirmer les remarquables résultats des postes et télécommunications ?

Le malaise a été clairement exprimé par les agents des P. et T. Vous avez, monsieur le ministre, fidèle à votre volonté de dialogue et dès la parution du rapport Prévot, proposé d'engager des discussions avec tous les syndicats sur les solutions à apporter aux problèmes soulevés. La concerta-

tion se poursuit donc et votre rapporteur ne peut que se réjouir de la démarche sociale ambitieuse qui inspire votre politique en matière de personnel, tout en restant dans le cadre de la fonction publique.

Le projet de budget qui nous est présenté aujourd'hui est l'expression même de cette volonté de rendre le service public de la poste et des télécommunications françaises plus dynamique et plus performant.

L'investissement et le personnel sont donc les deux piliers sur lesquels s'appuie cette volonté.

La progression spectaculaire de l'investissement est, à coup sûr, l'orientation la plus marquante de ce budget : plus 10 p. 100 pour la poste, plus 12 p. 100 pour l'espace, plus 15 p. 100 pour les télécommunications, voilà des chiffres spectaculaires qui permettront de consacrer aux activités nouvelles les crédits dont elles ont besoin, sans pour autant sacrifier les missions traditionnelles telles que l'égalité de tous devant le service public ou encore l'aménagement du territoire.

Mais la question se pose du financement de ces investissements. Pour les télécommunications, la croissance attendue des recettes, la poursuite de l'effort de productivité et la stabilisation du prélèvement de l'Etat - dont il faut d'ailleurs se féliciter - permettent de prévoir des résultats en hausse sensible et une diminution du niveau de la dette malgré la forte croissance des investissements.

Cependant, les télécommunications connaissent, du fait de l'effort réalisé pour moderniser le réseau français, un taux de charges financières très élevé, très supérieur à celui des autres opérateurs européens. Seules la Telefonica espagnole et la S.I.P. italienne connaissent des situations comparables. Dans un contexte de concurrence, France Télécom est donc lourdement handicapée et tout projet d'ouverture du secteur des télécommunications se heurterait nécessairement à ce problème.

Plus difficile encore est la situation de la poste. En effet, celle-ci est prise sous le double feu de la concurrence française et européenne, d'une part, et, d'autre part, d'un ensemble d'exigences liées à son statut d'administration qui se traduisent aussi bien par la faible - et même décroissante - rentabilité des fonds qu'elle collecte que par le volume des aides à la presse dont le niveau atteint celui du total de l'investissement de la poste. Dans ces conditions, la poste voit son résultat baisser d'année en année et n'atteindre plus en 1990 que 73 millions. La conséquence logique en est que la poste, pour investir, est obligée de s'endetter à nouveau faute de pouvoir s'autofinancer.

La question est donc posée de savoir si la poste pourra longtemps supporter financièrement à la fois une concurrence accrue et le financement de missions telles que l'aide à la presse ou au logement social dont on peut se demander si elles n'incombent pas plutôt au budget général. Je sais, monsieur le ministre, que vous œuvrez très efficacement en tant que président du conseil des ministres européens des P.T.T. pour desserrer les contraintes de la concurrence internationale déloyale qui pèse sur la poste française. Mais le problème de fond demeure, et j'estime que le projet de loi destiné à conférer l'autonomie aux exploitants devra impérativement trancher cette question des missions de la poste et clarifier les règles du jeu.

Le secteur de l'espace apparaît comme un dérivé du budget des télécommunications. Certes, on se doit de saluer la croissance de l'investissement qui lui est consenti, ainsi que les décisions et réalisations très positives à mettre à son actif ; on doit également, d'ailleurs, se féliciter de la création du comité de l'espace dont le rôle est de coordonner les différentes activités des administrations concernées. Mais je continue à regretter que ce secteur essentiel de notre industrie ne fasse pas l'objet d'une individualisation budgétaire qui consacrerait son autonomie et éviterait ainsi de rendre le volume de ses crédits tributaires de la santé d'autres pans de l'économie, et ce, au moment où les moyens à dégager pour faire face aux programmes engagés, aussi bien d'ailleurs sur le plan national qu'europpéen, devraient connaître une croissance de plus en plus forte dans les années à venir.

L'autre grand volet de ce budget est assurément l'effort consenti en faveur du personnel, effort qui témoigne de la reconnaissance du rôle central joué par les 450 000 agents des P.T.T. dans les performances remarquables du service public. Le caractère notable de cet effort est sa sélectivité. Il

s'attache à résoudre les cas les plus difficiles. Significative à ce titre est la disparition de la prime d'intéressement uniforme de 680 francs, versée l'an dernier.

Par ailleurs, les jeunes agents à faible revenu nommés en région parisienne seront gratifiés d'une prime de 1 000 francs par mois pour les aider à se loger, et des logements sociaux seront construits. De même, les agents des services d'exploitation et de production de la poste toucheront une prime qui rétablira l'égalité avec leurs collègues de la distribution et de l'acheminement ; plus généralement, les « services de terrain » de la poste sont assurés de ne pas perdre d'emplois, les 500 suppressions concernant les seuls services administratifs.

Ces mesures nécessaires, mais ponctuelles, ne doivent pas occulter le vaste projet d'aménagement des classifications. Un à-valoir sur cet aménagement sera versé aux agents dès 1990. De même, ils bénéficieront de la prime de croissance attribuée à tous les fonctionnaires.

Globalement, l'ensemble des mesures en faveur du personnel m'apparaît extrêmement positif. Ma seule remarque ira à la diminution des emplois à France Télécom. Celle-ci, qui se chiffre à 1 500 emplois nets, est-elle vraiment adaptée, alors même que la demande de lignes paraît soutenue ?

Au terme de cette intervention, je voudrais vous remercier, monsieur le ministre, de la considération que vous avez eue pour les remarques formulées lors du débat budgétaire de l'an dernier : la création du comité de l'espace, la mise à l'étude du changement tarifaire aux télécommunications sont là pour en témoigner.

Et puis, je ne voudrais pas terminer sans rappeler que ce budget annexe des P. et T. est peut-être le dernier à être voté par le Parlement sous une telle forme. Si, en effet, le Gouvernement présente au Parlement dès le printemps prochain, conformément à ses plus récentes déclarations, un projet de loi transformant la Poste et France Télécom en deux exploitants autonomes de droit public sous le contrôle de l'Etat, il est probable que les modalités du contrôle parlementaire en seront modifiées. Je voudrais exprimer le vœu, monsieur le ministre, et vous le savez bien, que ces modalités préservent la place prépondérante et décisive du Parlement...

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Très bien !

M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis. ... dans le contrôle de la politique sociale, mais aussi économique et industrielle, menée par les exploitants. Je vous remercie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie, monsieur le rapporteur.

Dans la discussion, cinq orateurs sont inscrits, un par groupe.

La parole est à M. Ladislav Poniatowski, au nom du groupe U.D.F.

M. Ladislav Poniatowski. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la France est le dernier grand pays industrialisé et le dernier pays à avoir conservé le statut d'administration à la poste et aux télécom. Alors que nous vivons le temps de la concurrence de plus en plus sauvage dans les services télématiques, nous refusons d'en tirer les conséquences.

Des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont décidé d'adapter leurs télécommunications. Même la Hongrie va mettre fin au monopole de l'Etat sur les services postaux. Quel symbole ! En cette année où l'histoire s'emballle, où le monde communiste s'effondre, un pays communiste - la Hongrie - ose mettre fin à un monopole tandis que la France frileuse cède malheureusement devant le protectionnisme et le conservatisme de certains de ses syndicats, cède devant ce que je suis tenté d'appeler « la peur du facteur ».

M. Gérard Bapt. Ça reste à démontrer !

M. Ladislav Poniatowski. Elle a doublement tort. D'abord, parce qu'elle est capable de relever le défi de la révolution technologique que nous vivons. Ensuite, parce que j'ai la profonde conviction que les postiers et les hommes des télécom ont l'ambition de relever ce défi.

M. Gérard Bapt. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis. Et contradictoire avec ce qui précède.

M. Ladislas Poniatowski. Monsieur le ministre, lorsque vous avez chargé Hubert Prévot de faire une radiographie de votre administration, ce n'était pas simplement pour calmer les esprits lors des dernières grèves de la poste. Je crois que vous aviez sincèrement la volonté de transformer le statut de la poste et des télécom. Mais « ne réforme pas un monstre comme les P.T.T. qui veut ». Il faut que la volonté politique soit ferme. Il faut aussi s'en donner les moyens.

M. Hubert Prévot n'a fait pourtant aucune proposition révolutionnaire.

Il propose d'abord de séparer la poste de toutes les activités de télécommunications. Il n'y a pas là de quoi fouetter un chat. C'est au contraire la voie du bon sens. Dans les faits, la séparation a commencé il y a près de dix-huit ans.

Cela fait des années que les métiers de la poste et ceux des télécommunications n'ont plus rien à voir. Cela fait des années que les responsables des P.T.T. tentent d'échapper au cadre particulièrement contraignant de l'administration. Des années qu'ils trichent pour contourner des règlements inapplicables, pour recruter, « en douce », des spécialistes qu'ils ne devraient pas embaucher, ou pour monter, cahin-caha, des structures de sous-traitance et des filiales privées.

Tous les pays occidentaux, à l'exception peut-être du Luxembourg et du Danemark, ont séparé leur activité postale de celle de la télécommunication. Il faudra bien qu'un jour les P.T.T. franchissent le pas. Or ce pas-là est visiblement difficile à franchir. Hubert Prévot ne cache pas que le personnel souhaite massivement que les deux branches ne soient pas isolées l'une de l'autre.

En ce qui concerne la révision du monopole, le rapport Prévot observe une prudence de fond et de forme. C'est bien dommage, car les télécommunications françaises vivent encore sous des lois datant du milieu du XIX^e siècle et des débuts du télégraphe. Au point que vous disposez, monsieur le ministre, d'un pouvoir discrétionnaire qui vous permet d'autoriser, seul, un nouvel opérateur public ou privé dans n'importe quel secteur.

Ce n'est pas sain. Hâtez-vous de nous présenter votre projet de loi sur la réglementation. Partout ailleurs, des décisions ont été prises.

Récemment, le Japon a mis en place une loi sur la réglementation et sur le statut de l'opérateur national N.T.T.

L'Angleterre s'est dotée en 1984 d'une loi sur la réglementation qui permet à British Telecom, dont l'Etat est toujours le principal actionnaire, d'investir des centaines de millions de francs à l'étranger. La Hollande a totalement réformé les postes et télécommunications le 1^{er} janvier 1989. La République fédérale d'Allemagne a transformé, le 1^{er} juillet dernier, le statut de la Bundespost, désormais éclatée en trois entreprises publiques. Même l'Espagne a redéfini le monopole de Telefonica, société d'économie mixte où l'Etat est un partenaire actif ne disposant pas de la majorité du capital.

Pour la poste française, M. Hubert Prévot justifie « le maintien du monopole comme contrepartie des lourdes obligations auxquelles la poste est tenue de faire face dans l'intérêt des particuliers ». Je comprends d'autant moins cette attitude timorée qu'il préconise un peu plus loin - comme vous, monsieur le ministre - un élargissement de la gamme des produits financiers distribués par la poste.

Or, on ne peut pas tout avoir en même temps, le beurre et l'argent du beurre. Les services financiers doivent être maintenus et même étendus, car ils font vivre le réseau postal à 60 p. 100. Je souhaite que, demain, la poste puisse distribuer des prêts sans épargne, qu'elle puisse proposer des nouveaux produits de prévoyance et d'assurances. Pourquoi n'entendrait-elle pas des découverts en faveur des déposants sur leurs C.C.P. ?

Mais il faut une compensation. En échange, elle doit accepter une plus grande concurrence sur ses services de base que sont le transport et l'acheminement.

Il y a un point sur lequel vous avez le devoir de suivre les suggestions du rapport Prévot, c'est l'autonomie de gestion des deux maisons de votre ministère. Vous en êtes convaincu. Vous l'avez d'ailleurs affirmé à plusieurs reprises. Mais, compte tenu du poids du ministère des finances, vous avez malheureusement un peu laissé faire.

Il faut mettre un terme aux prélèvements massifs et arbitraires opérés depuis maintenant huit ans sur le budget annexe des P.T.T. Cette pratique, dénoncée par la Cour des

comptes et le Conseil constitutionnel, a commencé avec les gouvernements socialistes, a continué avec un gouvernement libéral.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Quel aveu !

M. Ladislas Poniatowski. Elle a repris de plus belle avec le gouvernement Rocard actuel, avec vous-même, monsieur le ministre, puisque ce seront 13,7 milliards que les P.T.T. reverseront cette année au budget général. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis. C'est faux. C'est dégressif et vous le savez bien !

M. Ladislas Poniatowski. Il est temps de cesser d'utiliser l'excédent d'exploitation des télécom comme la roue de secours du budget général.

Il n'est pas normal que ce soit l'utilisation du téléphone qui finance la filière électronique, le centre national des études spatiales, le plan informatique, la non-rémunération par le Trésor des comptes chèques postaux ou encore l'aide à la presse. Le consommateur a vraiment trop bon dos, en France.

Vous avez annoncé en août dernier comme une victoire le fait d'avoir obtenu, après arbitrage de Matignon, le plafonnement à partir de 1990 de ce « pillage » devenu maintenant traditionnel des recettes de votre ministère. Vous avez probablement limité la casse. Mais votre ambition ne peut se limiter à ce genre de négociation. L'enjeu de cette autonomie budgétaire que vous devez obtenir est beaucoup plus important. Il s'agit de la compétitivité de la France dans le secteur des télécommunications.

L'industrie française des télécommunications réalise 26 p. 100 de son chiffre d'affaires à l'exportation, mais c'est une industrie fragile. Sa compétitivité est en effet le fruit des relations privilégiées établies depuis des années avec France-Télécom et sa réussite repose sur l'équipement téléphonique massif du marché français qui s'achève aujourd'hui. Pour demeurer concurrentielle, cette industrie a besoin de trouver à ses côtés - comme la Bundespost aux côtés de Siemens ou British Telecom aux côtés de Plessey - une administration qui lui garantisse un pourcentage de chiffre d'affaires sous forme de commandes ou de marchés d'études afin de maintenir un effort de recherche-développement.

Qui dit autonomie, monsieur le ministre, dit liberté de fixer le prix de vos prestations, que ce soit le prix de la communication téléphonique ou le prix du timbre. A ce sujet, je trouve parfaitement normal que vous ayez décidé de faire passer le prix du timbre de 2,20 francs à 2,30 francs à compter du 1^{er} janvier prochain. A cette hausse de 5 p. 100 devra probablement en succéder une seconde du même montant dans les mois à venir si vous voulez vraiment traduire la réalité de vos coûts d'exploitation. Il est dommage que cette hausse serve quasi uniquement à payer le coup de pouce des 400 francs mensuels que vous allez accorder à vos agents postiers. L'utilisateur a le sentiment désagréable qu'on lui fait payer un cadeau social plutôt qu'une prestation de service.

Vous allez, monsieur le ministre, soumettre au Parlement un projet de loi sur la réforme du statut à la prochaine session de printemps.

Vous ne suivrez pas tout à fait les propositions d'Hubert Prévot qui préconisait, d'une part, la transformation de la Poste et de France Télécom en deux établissements et, d'autre part, la possibilité pour les agents des P.T.T. de pouvoir choisir leur statut : fonctionnaire ou agent d'établissement public.

Pour répondre au maximum aux inquiétudes des syndicats, vous allez proposer la création de deux établissements autonomes de droit public - c'est mieux que rien - et vous allez conserver à vos 450 000 agents leur statut de fonctionnaire.

On est loin de la grande réforme des P.T.T. annoncée. Vous nous préparez tout au plus une réformette qui ne vous permettra pas de lutter à armes égales avec N.T.T., A.T.T. ou British Telecom.

M. Gérard Bapt. Défaitiste !

M. Ladislas Poniatowski. Vous êtes dans la situation d'un gérant empêtré et pris en tenaille entre votre mission de service public et la nécessité de pratiquer une politique commerciale de plus en plus agressive. Je crains que vous ne ratiez l'occasion de sortir de ce dilemme pour affronter, mieux armé, les défis de demain.

Votre futur projet manque d'ambition. Nous ne voulons cependant ni le condamner ni l'approuver à l'avance. Nous attendons de le voir. Nous l'amenderons certainement. Nous attendons également les réponses que vous donnerez aux questions que nous nous posons sur ce projet aujourd'hui. C'est en fonction de ces réponses que nous nous prononcerons sur votre budget aujourd'hui. Je ne pense pas que nous l'approuverons, mais nous attendons vos réponses, monsieur le ministre. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. La prudence du serpent !

M. Ladislas Poniatowski. J'ai juste dit qu'il était probable que nous ne l'approuverons pas !

Je voudrais, en guise de conclusion, dire quelques mots sur le plan câble.

Je sais bien que dans le domaine de la réalisation d'un réseau câble de vidéo-communication, il est nécessaire de disposer d'une période relativement longue pour porter une appréciation. Mais sept années écoulées et près de 20 milliards de francs engagés sont suffisants pour évaluer à la fois le fiasco technologique et financier et le retard commercial du plan câble.

Inutile de s'étendre sur le fiasco technologique : pendant deux ans, nous nous sommes engouffrés dans le choix de l'équipement en fibre optique mal maîtrisé et trop coûteux pour revenir au câble de cuivre coaxial. Une bonne étude approfondie du marché potentiel et des expériences étrangères aurait été préférable à la volonté de promouvoir une technologie de pointe inappropriée et aurait certainement économisé quelques milliards de francs.

Sur le plan financier, la comparaison entre les objectifs affichés et les résultats atteints fait apparaître une mise en œuvre très laborieuse. Les collectivités locales devaient initialement s'associer au projet. Or devant les incertitudes des perspectives commerciales et techniques, elles se sont montrées très réticentes à tout engagement financier, au point que l'administration a dû abandonner progressivement le principe de l'avance remboursable qui s'est traduit par une charge financière supplémentaire du budget des P.T.T. de l'ordre de 20 p. 100 des recettes anticipées de l'ensemble du réseau.

Sur le plan de la commercialisation, le plan câble a vraisemblablement commis une erreur sur la nature du produit « offert » et dans le niveau des tarifs proposés. A la fin de 1988, 2,4 millions de prises raccordées devaient être livrées : moins de 900 000 l'ont été à ce moment-là, près de 1,3 million aujourd'hui, monsieur le ministre, c'est vous même qui l'avez dit.

M. Bernard Schraener (Yvelines). Ce n'est pas la même chose !

M. Ladislas Poniatowski. Je vous rappelle que le plan câble allemand - c'est vrai, pas dans les mêmes circonstances -, décidé également en 1982, a conduit à 10 millions de prises raccordables et à près de 3 millions de raccordées.

Il est regrettable qu'une opération d'un montant de plus de 20 milliards de francs n'ait pas été précédée par des études de marché plus sérieuses. La nouvelle stratégie qui consiste à équiper en grand nombre les secteurs H.L.M. et les logements sociaux va certes faire grimper vos statistiques de « foyers raccordables » mais ne tient pas plus compte des perspectives d'abonnement. Ne pensez pas que des prix d'abonnement d'appel quatre à cinq fois moins chers dans ces secteurs vont résoudre le problème.

Malgré ce fiasco et ce retard, monsieur le ministre, je demeure favorable à la poursuite du plan câble...

M. Bernard Schraener (Yvelines). Ce n'est donc pas un fiasco !

M. Ladislas Poniatowski. ... à la condition de limiter les dépenses à envisager dans l'avenir, de revoir le montant de la redevance perçue par France-Télécom, de modifier la politique de l'abonnement qui pourrait se faire « à la carte », - je sais que vous l'envisagez -, de trouver de nouvelles solutions de partenariat entre investisseurs et opérateurs ; vous avez d'ailleurs commencé.

N'oubliez pas, monsieur le ministre, que c'est, chaque fois, l'utilisateur, et plus particulièrement l'utilisateur du téléphone qui comble ces gouffres, et plus particulièrement ce gouffre

financier. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Merci, cher collègue.

La parole est à M. Michel Charzat, au nom du groupe socialiste.

M. Michel Charzat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget des postes, des télécommunications et de l'espace prépare incontestablement l'avenir.

A l'instant, nos collègues, MM. Fourré et Bonnet, en ont souligné les aspects très positifs : progression importante des autorisations de programme, équilibre à un haut niveau de l'exploitation, plafonnement des prélèvements du budget général, enfin volet social non négligeable. Ils ont également noté quelques autres aspects, moins satisfaisants, notamment en matière de sous-traitance et d'emploi.

Elu parisien, il m'est particulièrement agréable de saluer l'effort consenti dans ce budget pour le logement des jeunes agents en Ile-de-France.

M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Michel Charzat. La construction de 1 500 logements à Paris et la création d'une aide nouvelle de 1 000 francs mensuels allouée aux débutants affectés en région parisienne amélioreront incontestablement les conditions d'existence de nombreux agents.

Mes chers collègues, l'examen de ce budget ne peut être séparé de son contexte marqué par la présidence française des communautés, d'une part, et par la perspective d'une réforme profonde des P.T.T., d'autre part. C'est à ce contexte que je consacrerai l'essentiel de mon propos.

Depuis plusieurs années, on assiste à l'internationalisation et à la mondialisation croissante des communications. Cette évolution de l'environnement des P.T.T. doit amener la France à rechercher une voie originale pour promouvoir les missions publiques et pour défendre les attributs de la souveraineté nationale.

Les défis en la matière sont, à l'évidence, très lourds. Il s'agit d'abord de défis économiques car l'ensemble des activités liées aux communications représentera 8 p. 100 du produit intérieur brut dans les dix prochaines années. Ensuite, défis sociaux car les systèmes et les réseaux de communication seront au cœur de la vie quotidienne des Français. Enfin, défis culturels car la communication représente un instrument puissant de sociabilité.

Or, la mondialisation s'accompagne d'une forte déréglementation du secteur. De grands groupes privés internationaux s'affrontent pour la conquête des marchés. En Europe, cette pression s'opère avec une remise en cause des missions de service public ainsi que, trop souvent, par le refus des structures de souveraineté nationale.

Aussi, la construction européenne pose la question d'une adaptation à cette nouvelle donne alors que nos partenaires n'ont pas tous, loin s'en faut, la même conception.

Déjà, au regard du droit communautaire, France Télécom constitue juridiquement une entreprise publique, susceptible d'être gérée selon les règles de la concurrence. Une dérive libérale, encore plus libérale, de la construction européenne en la matière serait lourde de conséquences pour le service public et pour l'essor de l'industrie des télécommunications. Il est heureux à cet égard que le ministre français vienne d'obtenir récemment la reconnaissance par la Communauté des missions de service public des postes et le freinage d'une déréglementation brutale des télécommunications.

Mes chers collègues, il devient impératif que la Communauté économique européenne renverse la tendance actuelle ; qu'elle accepte l'existence d'un service public communautaire, agrégation ou juxtaposition des secteurs publics des Etats membres, ordonnés à l'intérêt général communautaire, venant en quelque sorte s'adjoindre à l'intérêt général national.

Le moment est venu de faire reculer le libéralisme sauvage qui nous conduit à une société de communication à deux vitesses et à la domination de puissants groupes internationaux. Dans cette perspective, il convient de défendre et de promouvoir les valeurs du service public dans une société solidaire, c'est-à-dire la péréquation tarifaire, l'égalité d'accès, l'aménagement du territoire.

Mais, pour que notre pays soit entendu sur de tels projets par ses partenaires européens, il doit, à l'évidence, dynamiser ses opérateurs publics et réaffirmer certains enjeux de souveraineté nationale.

N'en déplaise à M. Ladislas Poniatowski, que nous venons d'entendre, les orientations que le Gouvernement vient de proposer concernant l'avenir des P.T.T. sont conformes à ces exigences. Reste, bien sûr, à en préciser les modalités.

Le Gouvernement vient en effet de réaffirmer sa volonté de donner au service public de la poste et des télécommunications les moyens de mieux remplir ses missions, de faire face à la concurrence et de relever les défis de l'avenir en proposant la mise en place d'une réforme institutionnelle spécifique et le développement d'un projet social dynamique.

Aussi le groupe socialiste se reconnaît-il dans l'action engagée par le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.

D'abord, parce que la démarche retenue et mise en œuvre depuis la fin de l'année 1988 est tout à fait conforme à l'idée que l'on doit se faire de la démocratie, c'est-à-dire une démarche qui implique le débat public, l'écoute du personnel et des usagers, la conciliation avec les syndicats. Le Gouvernement a su écouter le personnel, par exemple, sur le statut. Pourquoi certains syndicats aujourd'hui un peu rétifs refuseraient-ils le dialogue ?

Nous nous reconnaissons également dans les orientations du 8 novembre qui rejettent toute idée de privatisation, contrairement aux intentions du précédent gouvernement.

M. Gérard Bapt. Très bien !

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Très juste !

M. Michel Charzat. Comme nous l'avons toujours réclamé, nous pensons que la plus grande autonomie qui est annoncée permettra davantage de souplesse et d'efficacité et sera le gage d'une meilleure capacité d'interventions au niveau international. Il nous paraît également positif que l'unité sociale et humaine des deux branches soit garantie, demain, par le ministère des postes et des télécommunications dans le cadre d'une solution *ad hoc*.

Enfin, l'engagement sur la non-remise en cause du statut des agents est un élément déterminant de la réforme qui reçoit notre pleine adhésion.

M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Michel Charzat. Mes chers collègues, cette œuvre de rénovation constitue un enjeu non seulement pour le secteur de la communication, mais aussi pour la société tout entière. Le dialogue social conçu comme l'instrument de l'implication collective de tous et de toutes, mais aussi la volonté de défense du service public que manifestent les agents des P.T.T. et leurs organisations syndicales doivent permettre qu'aboutisse, dans les meilleures conditions, ce grand projet de modernisation du service public.

M. Gérard Bapt. Très bien !

M. Michel Charzat. Demain, le Gouvernement, comme il a su le faire depuis quelques mois dans ce domaine, devra, plus que jamais, chercher à concilier efficacité et progrès social.

Nous ne pensons pas que l'autonomie signifie indépendance totale de l'opérateur pour la détermination des missions de service public. Il faut donc trouver - nous devons

nous y employer - les voies d'un contrôle par les pouvoirs publics en ce domaine et, notamment, par le Parlement qui sera très attentif aux missions d'aménagement du territoire - n'est-ce pas monsieur Bonnet ? - et à la présence, sur le terrain, du service public.

Le maintien du statut du personnel - autre problème qu'il faudra traiter de manière équilibrée - ne doit pas figer la situation actuelle : la négociation que le ministre des postes et des télécommunications va engager sur les classifications doit permettre de dégager des marges pour que les qualifications soient mieux adaptées aux nouveaux métiers et que la spécificité de ceux-ci soit clairement reconnue. De plus, il faudra prendre les dispositions pour que France-Télécom et la Poste puissent continuer de recruter les compétences humaines nécessaires à un développement technologique rapide que requièrent leurs activités.

Il faudra enfin que des priorités soient définies en faveur des salaires les plus bas. A ce propos, le groupe socialiste ne peut que se féliciter des mesures annoncées pour l'année 1990, qui profiteront, en raison du système retenu, proportionnellement davantage aux bas salaires.

D'ores et déjà, avec les mesures indemnitaires contenues dans le projet de budget pour 1990, la prime de croissance de la fonction publique et le versement d'un à-valoir sur la réforme des classifications de 700 francs par trimestre, c'est bientôt l'équivalent de la vieille revendication des syndicats sur le treizième mois qui est en passe d'être satisfaite.

Monsieur le ministre, compte tenu de l'opportunité historique que représente cette réforme, à la veille du marché unique, le projet de budget pour 1990 apparaît clairement en phase avec les ambitions affichées.

Aussi, le groupe socialiste, qui fait le pari de la réussite, apporte sa totale approbation à ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, mon cher collègue.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace (suite).

Annexe n° 42. - M. Alain Bonnet, rapporteur spécial ; avis n° 925, tome XII, de M. Jean-Pierre Fourré, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER*

